

# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturau Regionau de Miuvachas en Lemosin

## Schéma Directeur des Mobilités Actives

Focus Eymoutiers

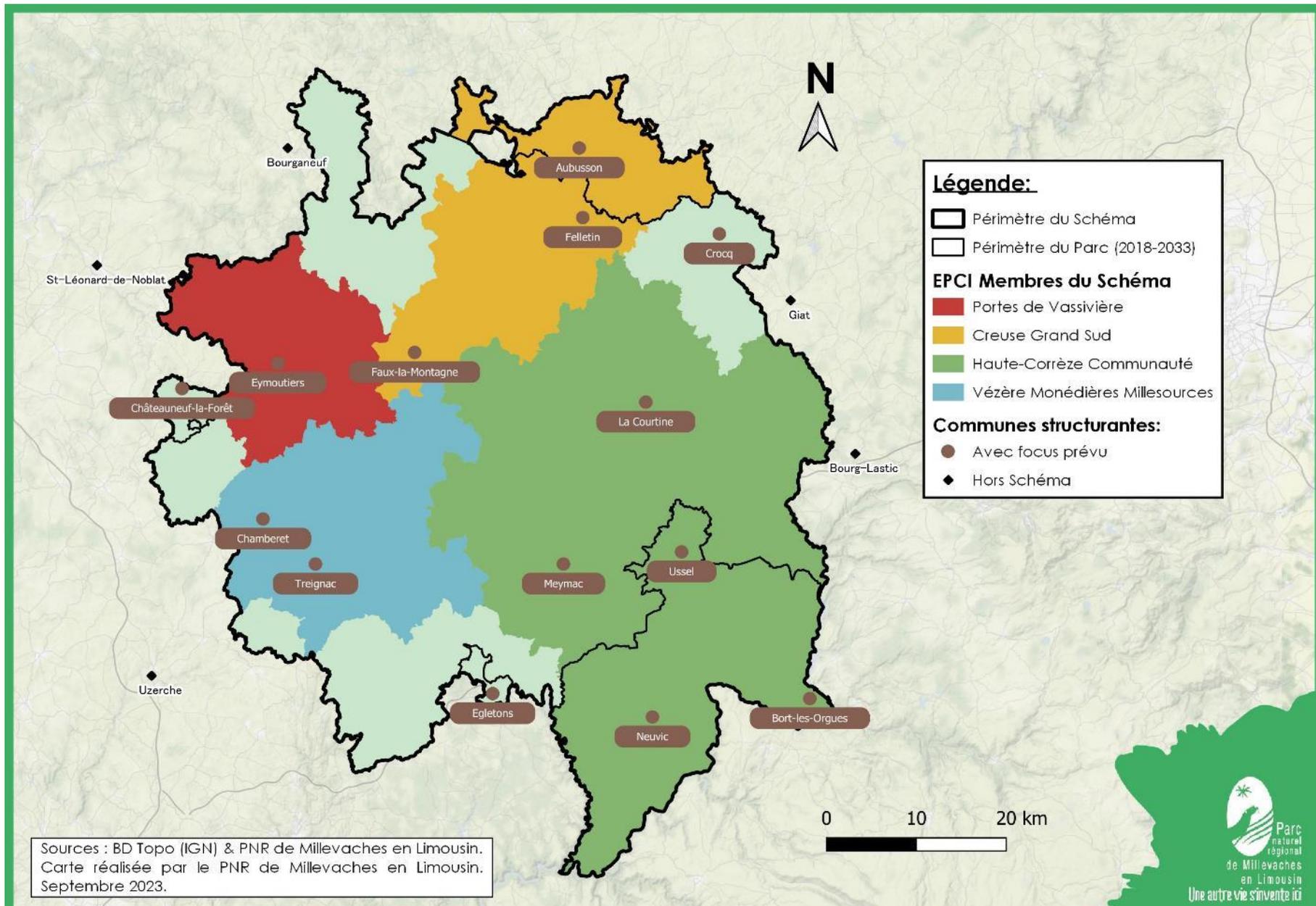


Une autre vie s'invente ici

# LE SCHÉMA ET SES ENJEUX



# PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE



# PROPOS INTRODUCTIF SUR LA MÉTHODE

## La ville du 1/4 d'heure



La ville du Quart d'heure est un concept d'urbanisme. Il guide les grandes métropoles françaises dans leur démarche pour favoriser une vie de quartier. L'idée est que l'on retrouve l'essentiel à 15 minutes à pied ou à vélo de chez soi : services, loisirs, commerces, culture, école, etc...

Le diagnostic du Schéma Directeur des Mobilités Actives relève que cette proximité est aussi réelle dans notre territoire. Ça ne concerne ni tout le monde, ni tous nos besoins mais il existe bien une vie locale, potentiellement favorable à la marche et au vélo.

C'est ce concept de quart d'heure de déplacement à pied ou à vélo qui servira de référence pour déterminer l'acceptabilité du temps de trajet à pied et à vélo. Seule exception, les trajets domicile-travail où la tolérance des français est plutôt d'une demi-heure par trajet aller depuis les années 1960 (Cf thèse d'Aurélien Bigo sur la décarbonation de la mobilité en France).

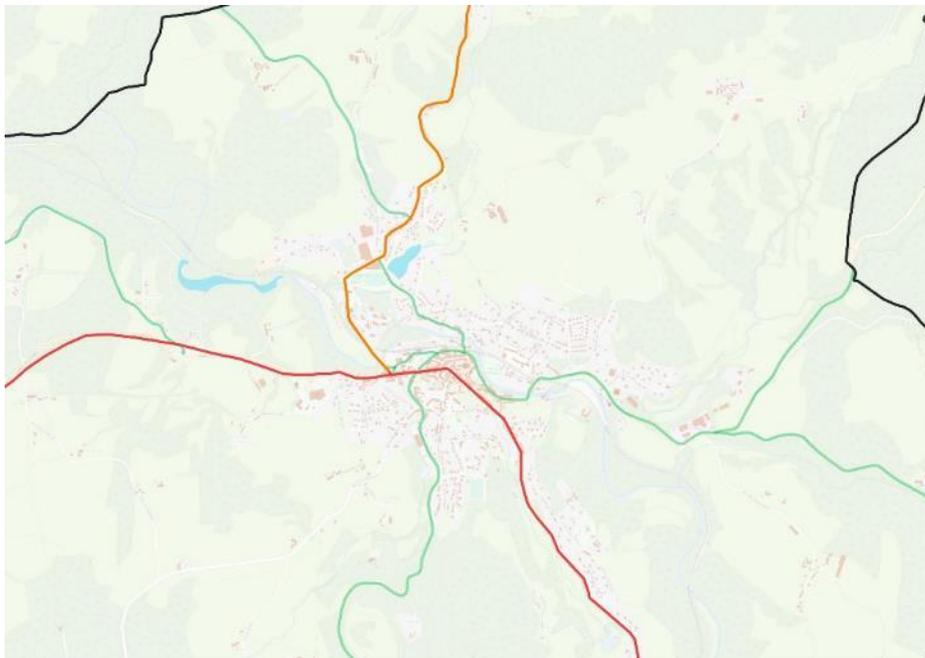
# EYMOUTIERS



# CARTE NEUTRE

Les diapositives suivantes reprennent les principaux pôles et équipements qui sont susceptibles de générer des déplacements à l'échelle locale (en lien avec le concept de ville du Quart d'heure vu plus haut ).

Les données utilisées sont issues du fichier Equipement de l'Insee (Institut National de la Statistique et des Etudes Économiques) et des comptages routiers départementaux. Les données ne sont pas toujours correctes ou à jour mais donnent les ordres de grandeur. Il ne faut pas hésiter à faire des retours concernant des données manquantes ou erronées.



## Légende:

- ▭ Limite communale d'Eymoutiers.
- Routes à faible trafic mais à vitesse réelle supérieure à 80 km/h et/ou à fort trafic poids lourds.
- Routes à fort trafic (supérieur à 1000 véhicules jour).
- Routes à faible trafic favorisant la mixité du trafic.
- Plan d'eau.
- Cours d'eau.
- Bâtiment.

Fond de carte OSM Standard.

# PÔLES GÉNÉRATEURS DE DÉPLACEMENT

# LES LIEUX D'ENSEIGNEMENT

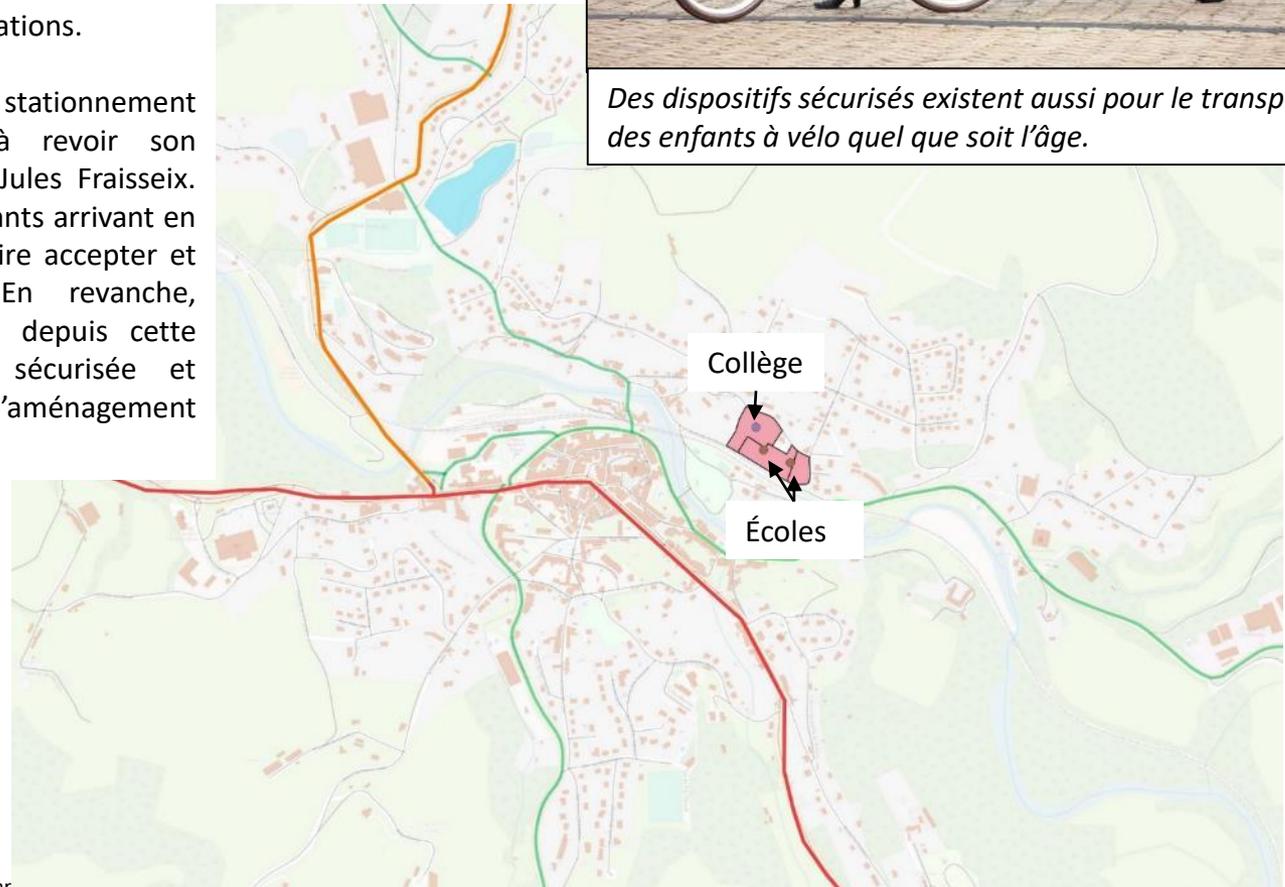
En rose, à la croisée des avenues Versailles, Bellevue et Jules Fraisseix, on retrouve les écoles maternelle et primaire et le collège.

Ces espaces sont aujourd'hui signalés comme plutôt congestionnés le matin. Ceci dit, cela n'empêcherait pas la dépose des enfants en toute sécurité selon les observations.

Une première réflexion sur le stationnement a mené la municipalité à revoir son fonctionnement sur l'avenue Jules Fraisseix. Aujourd'hui la dépose des enfants arrivant en bus est sécurisée. Il a fallu faire accepter et respecter l'aménagement. En revanche, l'arrivée des enfants à pied depuis cette avenue étroite n'est pas sécurisée et mériterait une proposition d'aménagement partagé.



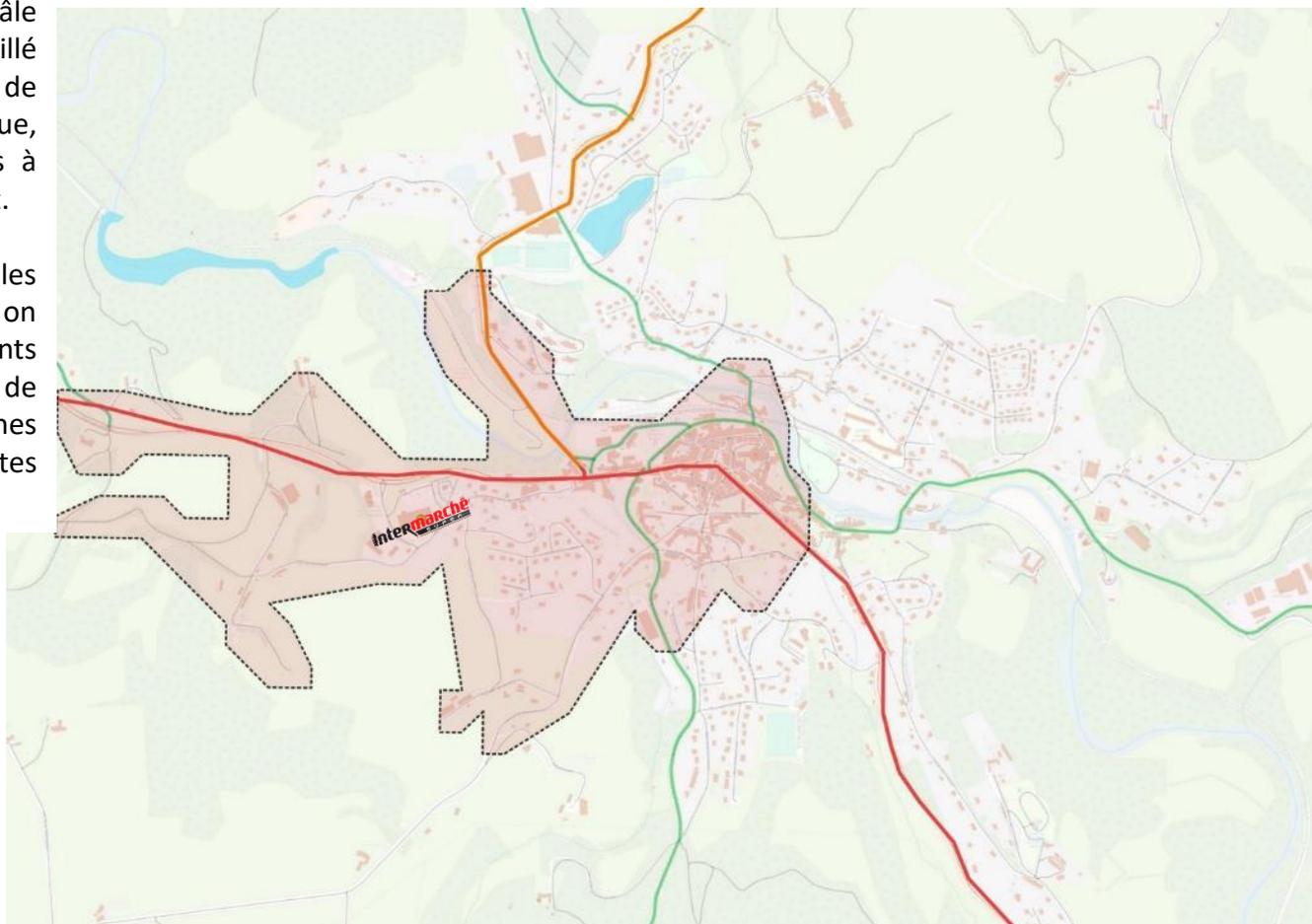
*Des dispositifs sécurisés existent aussi pour le transport des enfants à vélo quel que soit l'âge.*



# SUPERMARCHÉ

La zone de couleur rouge pâle délimitée par un trait pointillé noir est un isochrone à partir de l'Intermarché. Il indique, l'accessibilité en 15 minutes à pied depuis cet établissement.

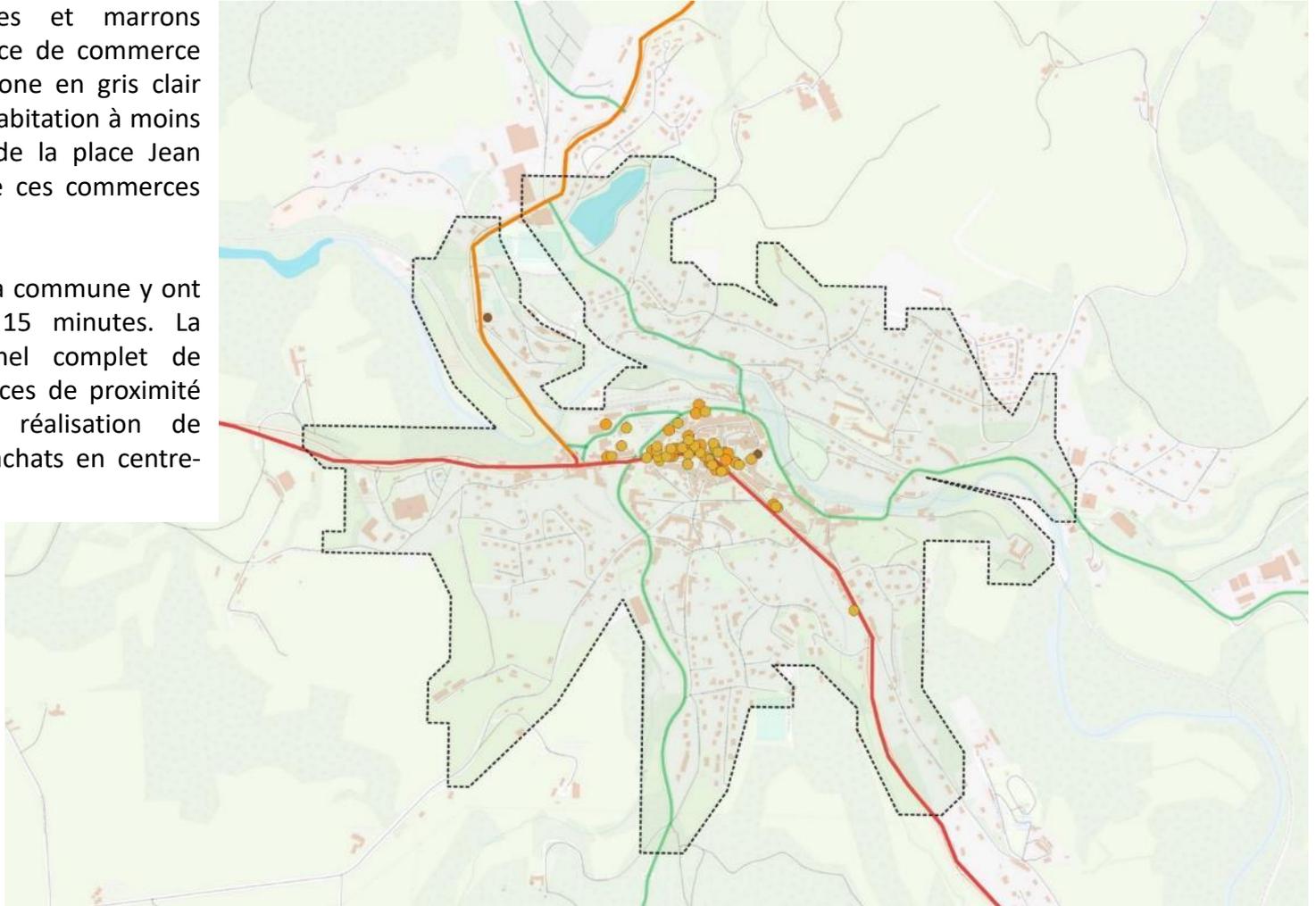
En croisant cette zone avec les données de carroyage Insee, on obtient le nombre d'habitants positionnés à l'intérieur de périmètre. Ainsi 754 personnes habitent à moins de 15 minutes de marche du supermarché.



# COMMERCES ET SERVICES EN TOUT GENRE

Les points oranges et marrons indiquent la présence de commerce et services. L'isochrone en gris clair indique les lieux d'habitation à moins de 15 de marche de la place Jean Jaurès au centre de ces commerces et services.

1189 habitants de la commune y ont accès à pied en 15 minutes. La présence d'un panel complet de commerces et services de proximité rend possible la réalisation de l'ensemble de ces achats en centre-ville.

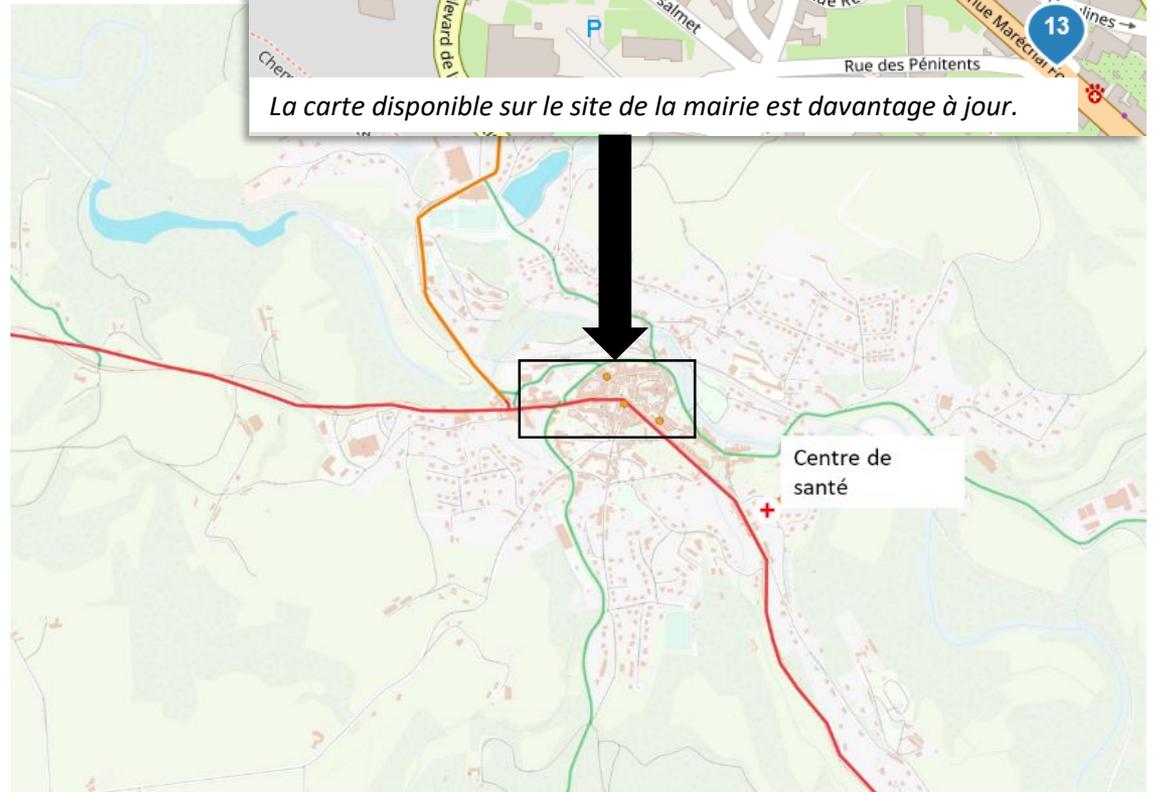


# SERVICES DE SANTÉ

Les services de santé à Eymoutiers sont bipolaires:

- Les services de santé des médecins généralistes, spécialistes, et des infirmières se retrouvent dans le centre d'Eymoutiers.
- Le centre de santé d'Eymoutiers regroupe des spécialistes et généralistes sur le chemin de la côte du château. Ce qui fait dire de cette installation qu'elle est excentrée et même physiquement difficile d'accès à pied (du fait du dénivelé).

Un projet de déménagement du centre de santé dans le centre-ville d'Eymoutiers est en réflexion. Au vu du constat qui vient d'être fait et du positionnement plus central proposé, ce projet a du sens dans une démarche de promotion des mobilités actives.



# CULTURE SPORT LOISIR

Les espace de culture sport et loisir se répartissent entre :

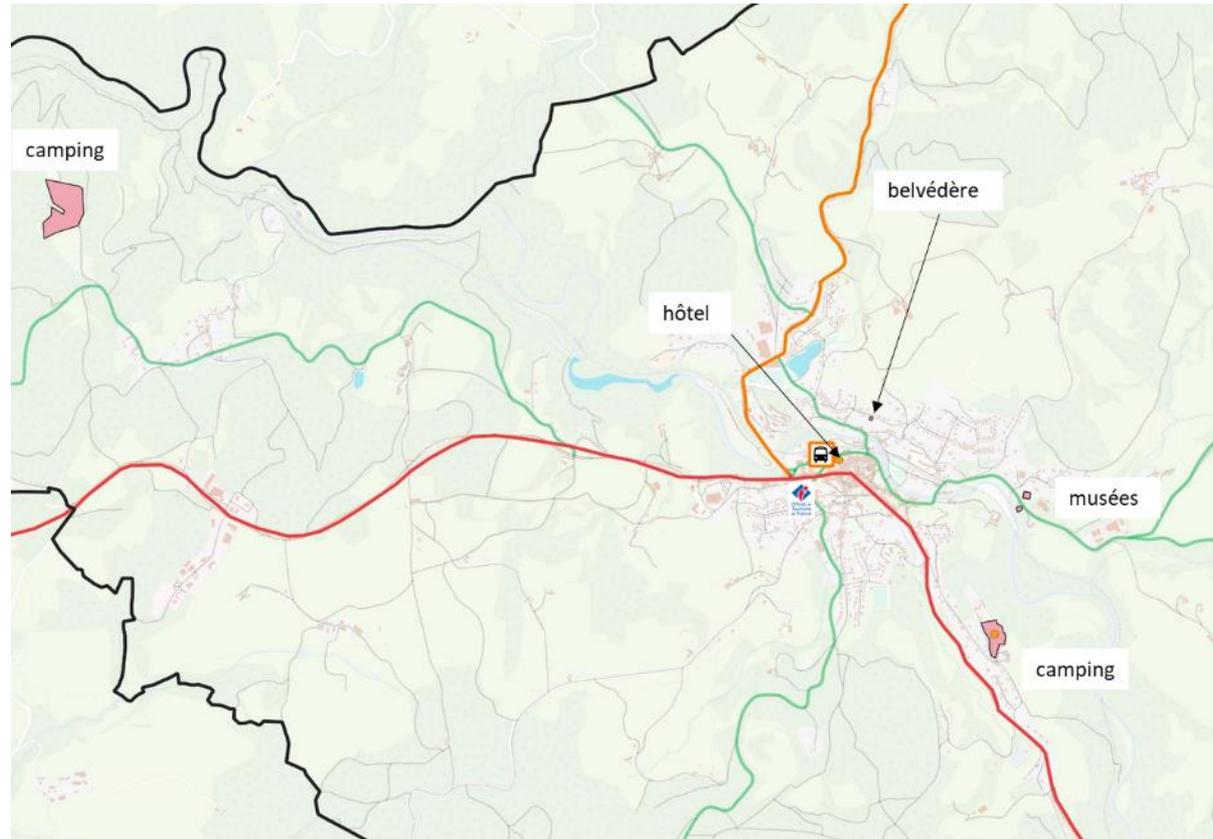
- Un ensemble sportif à la croisée de la Promenade des Sports et du Chemin Diespeck.
- Un pôle culturel avec le cinéma et la bibliothèque au centre.
- Un espace de loisir autour du Parc du Pré Lanaud.
- Et deux équipements sport loisirs excentrés Boulevard Lénine et Rue des Etanchoux en direction de Doms.



# TOURISME (ET DONC EMPLOI)

Les espace de tourisme sont éclatés dans la commune entre :

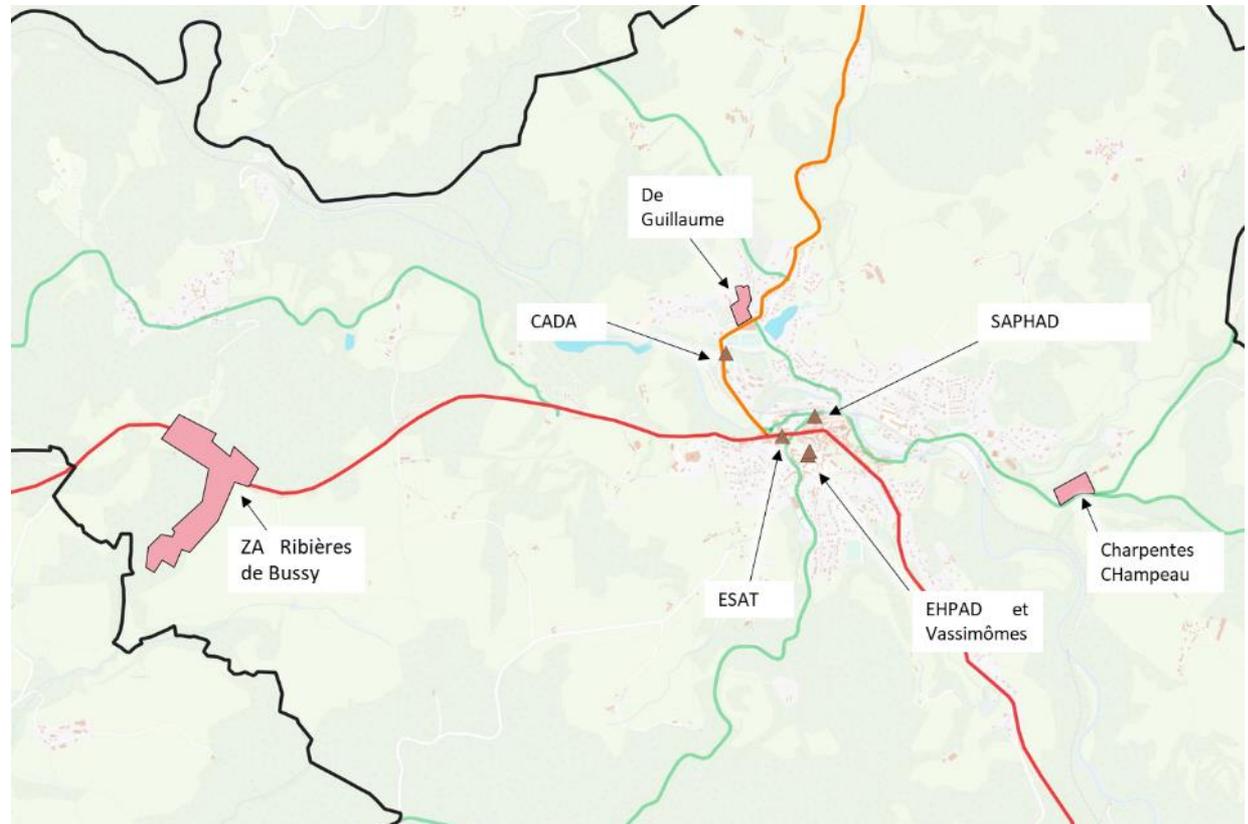
- Deux campings à l'opposé l'un de l'autre. Le camping de Bussy n'est pas accessible à vélo sans emprunter la D979 aujourd'hui.
- Les musées Ribeyrolle et des minéraux fossiles Route de Nedde. Ici des comptages ont permis de relever des vitesses au dessus des 50km/h et notamment des poids lourds à 90 km/h. Un aménagement routier (dos d'âne) a été mis en place pour y remédier.
- L'hôtel à proximité de la gare.
- Le belvédère Boulevard Emile Zola, pas forcément mis en valeur.



# EMPLOI INDUSTRIEL, DE ZONE D'ACTIVITÉ ET DU MÉDICO-SOCIAL

Sur cette carte, on retrouve l'essentiel de l'emploi médico-social d'Eymoutiers avec les triangles marrons, dans le centre. Seul le CADA est excentré, au niveau du pôle sport.

Les emplois de ZA et d'usine sont éclatés autour du bourg. La ZA Ribières de Bussy est particulièrement difficile d'accès à pied comme à vélo. Son accès se fait exclusivement par la D979, dangereuse pour les piétons comme cyclistes (axe structurant proche des 3000 véhicules jours à 90 km/h).



# INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

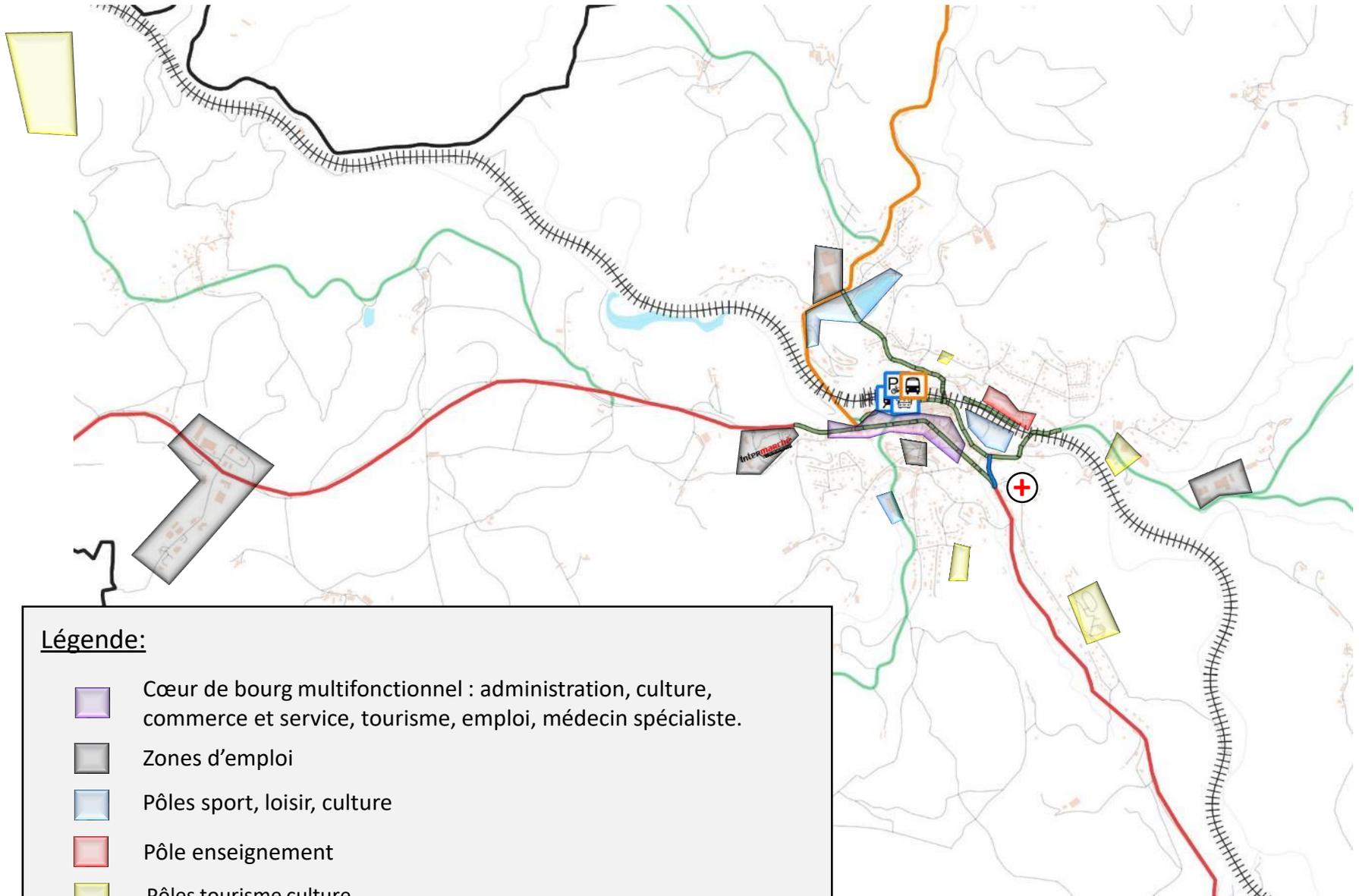
La gare d'Eymoutiers constitue un véritable pôle multimodale. Elle dispose d'une liaison TER par train avec Limoges et Ussel (ligne 26), d'une aire de covoiturage, d'un stationnement vélo abrité et d'un arrêt de la navette saisonnière vers Vassivière.

Grâce aux défis de la transition, des stationnements vélo ont été installés sur la plupart des pôles générateurs de déplacement de la commune.

Enfin, un point d'autostop informel semble se démarquer à la croisée des Avenues Jean moulin, de la Paix, de la Gare et de la Promenade des sports.



# SYNTHÈSE



## Légende:

-  Cœur de bourg multifonctionnel : administration, culture, commerce et service, tourisme, emploi, médecin spécialiste.
-  Zones d'emploi
-  Pôles sport, loisir, culture
-  Pôle enseignement
-  Pôles tourisme culture

# DÉPLACEMENTS A VÉLO

# QUELS AMÉNAGEMENTS VÉLO ? (1/2)

Les niveaux de trafic et la vitesse réelle permettent de définir le niveau d'aménagement à retenir selon la fréquentation attendue de l'ouvrage.

Dans les cercles noirs on retrouve par exemple, les niveaux de trafic par vitesse réelle qui permettent la mixité du trafic, c'est-à-dire, la cohabitation des cyclistes et automobilistes sans aménagement séparé.

	VL	PL	
Débit total de la période	11 109	1 696	13,2%
Jour le plus chargé	jeu. 15 déc.	mer. 18 janv.	
Débit du jour le plus chargé	331	69	
Moyenne journalière de la période	246,9	37,7	13,2%
Moyenne journalière des jours ouvrés	270,7	48,6	15,2%



Extrait d'un rapport de comptage sur la D30 en sortie d'Eymoutiers du département de la Haute-Vienne. On peut y lire le trafic relevé des véhicules légers et poids lourds.

## Qu'est-ce qu'une voirie cyclable?

V85 VITESSE LIMITE RÉELLEMENT PRATIQUÉE	TRAFFIC MOTORISÉ EN UNITÉS DE VÉHICULE PARTICULIER PAR JOUR (DANS LES DEUX SENS)	DÉBIT CYCLISTE SOUHAITÉ (EN NOMBRE DE VÉLOS PAR JOUR)		
		RÉSEAU CYCLABLE SECONDAIRE (TRAFFIC INFÉRIEUR À 750 CYCLISTES/JOUR)	RÉSEAU CYCLABLE PRINCIPAL (TRAFFIC COMPRIS ENTRE 500 ET 3000 CYCLISTES/JOUR)	RÉSEAU CYCLABLE À HAUT NIVEAU DE SERVICE (TRAFFIC >2000 CYCLISTES/JOUR)
30 KM/H OU MOINS	< 2000	Trafic mixte	Vélorue ou trafic mixte	Vélorue ou piste cyclable
	2000 À 4000		Bande cyclable ou trafic mixte	
	> 4000	Piste ou bande cyclable	Piste cyclable	
50 KM/H	< 1500	Trafic mixte		Piste cyclable
	1500 À 6000	Piste ou bande cyclable		
	> 6000			
70/80 KM/H	< 1000	Trafic mixte	Piste cyclable/voie verte/bande cyclable/bande dérasée de droite	Piste cyclable
	1000 À 4000	Piste cyclable/voie verte/bande cyclable/bande dérasée de droite	Piste cyclable ou voie verte	
	> 4000			

Tableau du Cerema synthétisant les recommandations d'aménagement cyclable en fonction de la vitesse réelle et du trafic routier.

**La V85 :** Elle désigne la vitesse pratiquée par 85 % des utilisateurs de la route.

## QUELS AMÉNAGEMENTS VÉLO ? (2/2)

Réseau cyclable secondaire ou de desserte					
 Forme d'aménagement		 Volume de trafic motorisé maximal	 Vitesse maximale réellement pratiquée (V85)	 Conditions sur la visibilité	 Conditions particulières
Voies mixtes Vélos/ Voitures	Toutes petites routes (largeur <4,20m)	500 véhicules/jour 30 PL/jour	50 km/h	Visibilité sur véhicule en sens opposé	
	Routes étroites 4,20m < largeur <5,20m	800 véhicules/jour 30 PL/jour	70 km/h	Visibilité sur cyclistes ou piétons	
	Routes de largeur Intermédiaire 5,20m < largeur < 7,00m	1000 véhicules/jour 50 PL/jour	80 km/h	Visibilité sur cyclistes ou piétons	
	Routes larges Largeur > 7,00m	1500 véhicules/jour 80 PL/jour	80 km/h	Visibilité pour dépasser un cycliste à vitesse réduite	Piétons sur accotement

Tableau du Ministère Chargé des transports synthétisant les conditions d'une mixité du trafic pour du réseau cyclable secondaire (absence de voies dédié aux vélos) en fonction de la largeur des routes, du trafic VL et PL (Poids Lourds), de la vitesse réelle et de la visibilité.

Trois autres critères rentrent en considération (cf tableau ci-dessus) : le trafic poids lourds, la visibilité et la largeur de la voirie. Ces deux derniers critères sont à apprécier sur le terrain. Ils permettent d'anticiper la conflictualité des dépassements de cyclistes en cas d'aménagements partagés. Pour les poids lourds, leur part dans le trafic est indiquée sur les relevés du Département (cf page précédente).

Avant tout projet d'aménagement ou de balisage sur ces routes, il est important de vérifier le trafic motorisé et la vitesse pratiquée (V85). Un tel comptage permettra d'identifier les aménagements les plus adaptés aux caractéristiques de la route.

# DANGEROUSITÉ DES ROUTES À VÉLO

La voirie **rouge** fait référence à la RD15 dont le trafic excède les 1000 véhicules par jour et le trafic de poids lourds s'approche des 80 véhicules jours.

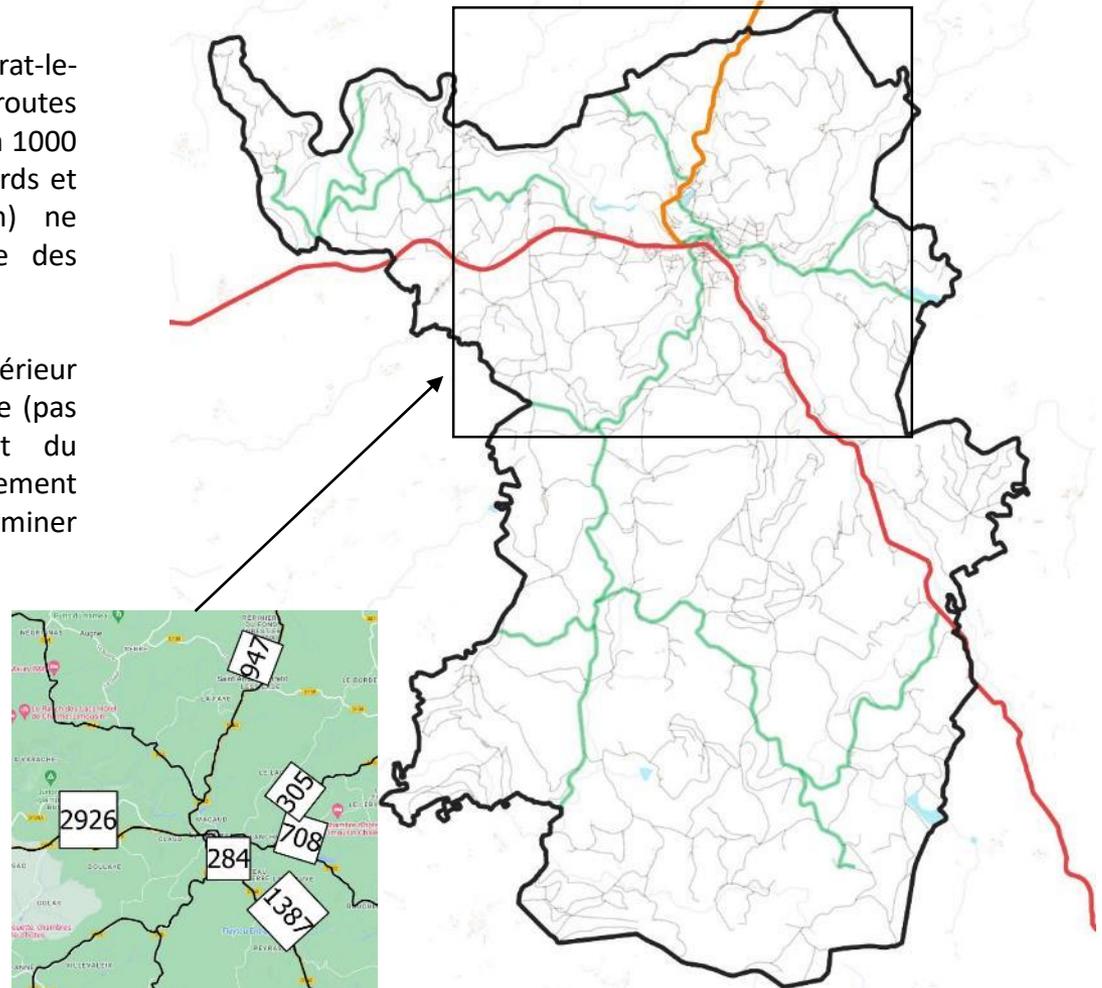
La voirie **orange** (ici la RD940 vers Peyrat-le-Château) fait référence aux routes départementales dont le trafic est inférieur à 1000 véhicules jours mais dont le trafic poids lourds et la vitesse réelle (supérieure à 80km/h) ne permettent pas la cohabitation sécurisée des cyclistes avec les véhicules motorisés.

La voirie **verte** indique un trafic journalier inférieur à 1000 véhicules qui autorise un trafic mixte (pas besoin d'aménagement mais seulement du balisage). En revanche la vitesse réellement pratiquée est incertaine et reste à déterminer (potentiellement supérieure à 80 km/h).

**Rouge** = trafic >1000 VL / j

**Orange** = trafic <1000 VL/ j mais vitesse + PL

**Vert** = trafic VL ou PL faible, cohabitation possible



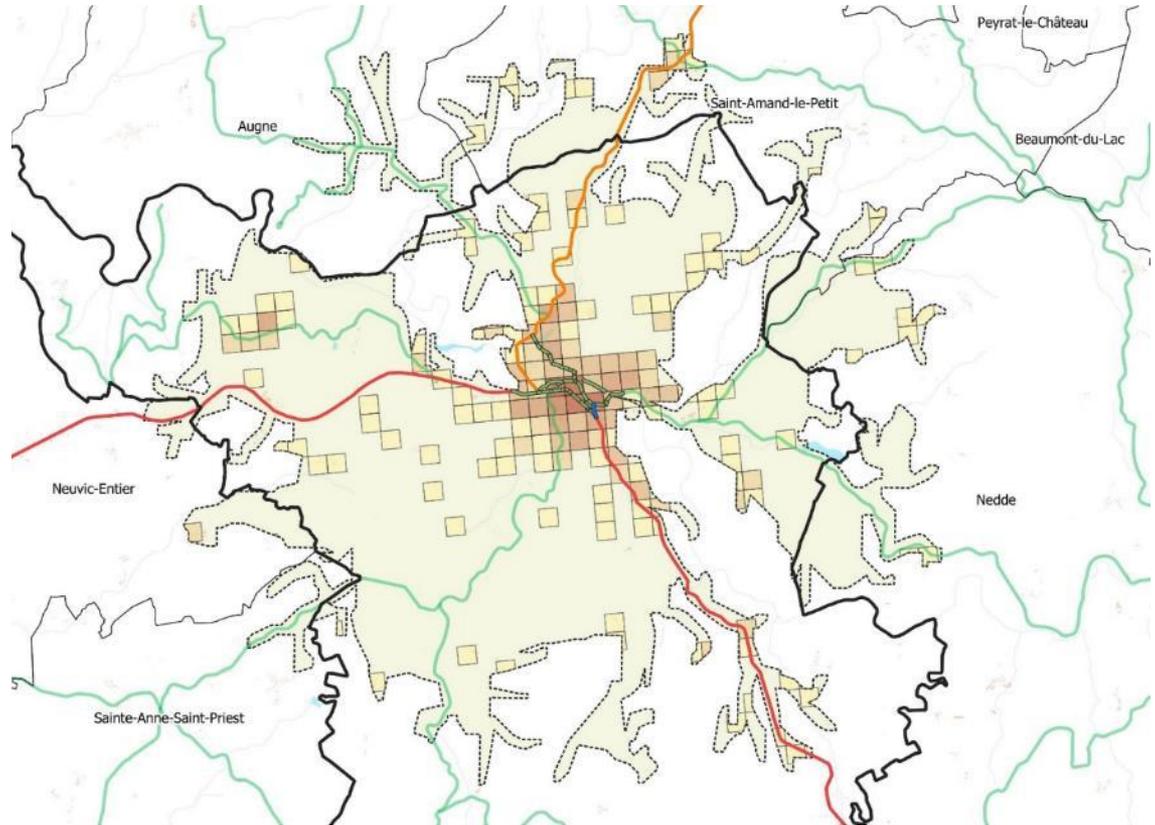
Extrait carte du trafic routier.

Source : Martin Cusson - PNRML

# DÉPLACEMENTS À VÉLO

Sur cette carte, l'isochrone (tâche en jaune clair) montre les endroits de la commune à moins de 15 minutes de vélo à assistance électrique du centre-ville. Chaque carreau de 200 mètres par 200 mètres indique la présence d'une habitation sur le périmètre. La couleur indique la densité d'habitants au sein de ce carreau. Plus la couleur est rouge foncé, plus la densité est forte. Plus la couleur est jaune clair plus la densité est faible.

Au sein de l'isochrone, on retrouve, selon les données carroyage de l'Insee, **1712 habitants qui vivent à 15 minutes de vélo du centre-bourg**. Au sein de ce périmètre, le village de Bussy et enclavé car un passage par la bande dérasée de la D979 est obligatoire pour se rendre au bourg. Un itinéraire sécurisé à vélo entre ZA Ribières de Bussy via le village Bussy permettrait de lever cette difficulté et donner accès au supermarché de la commune .



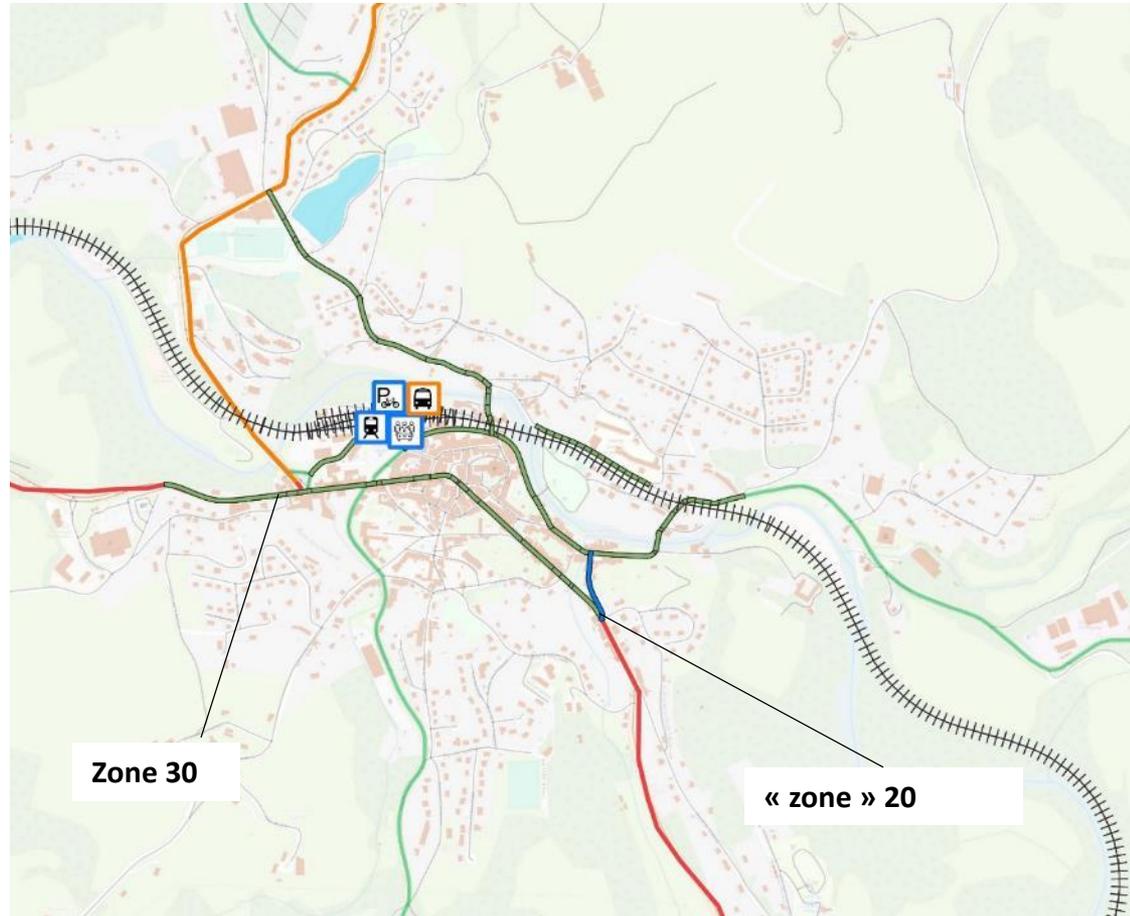
La circulation sur l'axe principal de la commune (D979) en agglomération à 50km/h est réputée dangereuse conformément aux recommandations du Cerema. Néanmoins la commune a mis en place une zone 30 effective sur cette voirie. Un comptage de trafic et de vitesse sur le boulevard Karl Marx (deuxième axe structurant d'Eymoutiers) permettrait de connaître la dangerosité de l'axe au plus proche du centre-bourg. En attendant, la généralisation des 30 km/h sur les principaux axes d'Eymoutiers en fait une commune plutôt cyclable, si cette vitesse est bien respectée. Les chemins alternatifs (ex: chemin du Pré Lanaud), peuvent également être support au maillage vélo.

## ZONE 30 (1/2)

Eymoutiers possède des zones 30 sur sa voirie mais pas forcément toutes correctement signalées et aménagées (voir pages suivantes). La zone 30 est plus qu'un outil de sécurité routière. C'est un outil au service de la vie locale et du partage de la voirie.

Elle s'applique dans les espaces où les automobilistes s'arrêtent et les piétons sont présents : les pôles générateurs de déplacement.

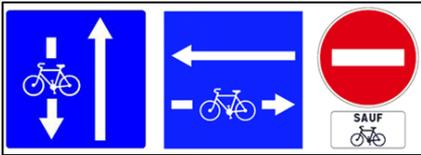
La zone 30 peut également s'appliquer en longueur d'une voirie notamment pour sécuriser un itinéraire cyclable. Elle doit être accompagnée de signalétiques, d'aménagements de contrainte de trajectoire des véhicules motorisés (largeur réduite de la chaussée, ralentisseurs, chicanes, écluse, ...) et d'aménagements paysagers invitant à ralentir (végétalisation, implantation de mobilier comme des bancs, application d'une résine sur la chaussée). L'implantation joue aussi sur sa crédibilité : une route large sans trottoir, sans bâti et sans piéton ne peut pas accueillir une zone 30. La présence ou le potentiel de piéton permet à l'inverse de légitimer l'aménagement. C'est la proximité d'un pôle générateur de déplacement (ex: stade) ou d'un itinéraire de liaison qui va favoriser la présence de piétons.



# ZONE 30 (2/2)

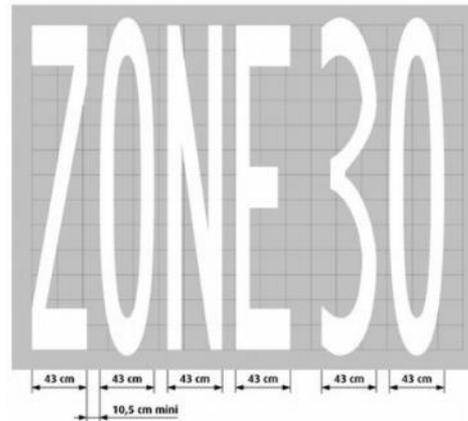
## Pour info:

Toutes les voiries limitées à 30 km/h sont depuis 2008 systématiquement en double sens cyclable. Cela signifie que les voies à sens unique limitées à 30 km/h sont de facto praticables dans les deux sens de circulation pour les vélos sauf « dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police » (art R110-2 du code de la route). Cette réglementation doit faire l'objet d'une signalétique pour lever les risques de confusion.

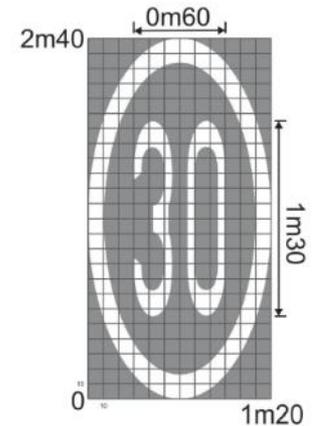


Seules signalétiques valables de l'entrée à la sortie

Entrée, en complément de la signalisation verticale



Rappel, à l'intérieur d'une zone 30

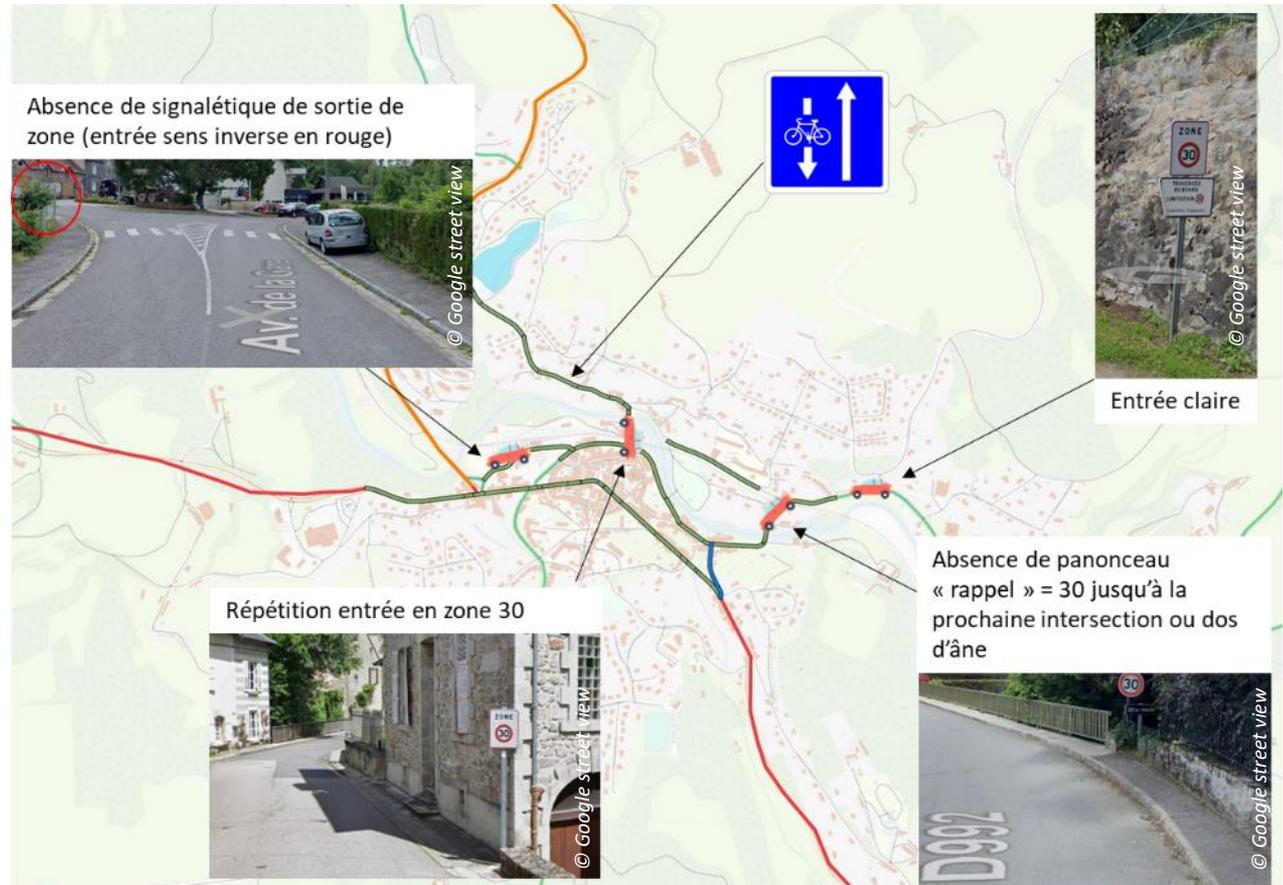


Marquage au sol qui vaut rappel. Source: Cerema

# ZONE 30 : QUELQUES INCOHÉRENCES

Les zones 30 d'Eymoutiers ne disposent pas d'une signalétique réglementaire comme expliqué sur la page précédente.

Les entrées et sorties depuis toutes les voiries adjacentes à la zone n'ont pas été signalées. Les panneaux 30km/h à l'intérieur de la zone ne sont pas complétés d'un panneau « Rappel ». Les sens unique à 30 km/h doivent être signalés en double sens cyclables, idéalement doublé d'un marquage au sol indiquant le sens de circulation inverse des vélos (voir ci-dessous).



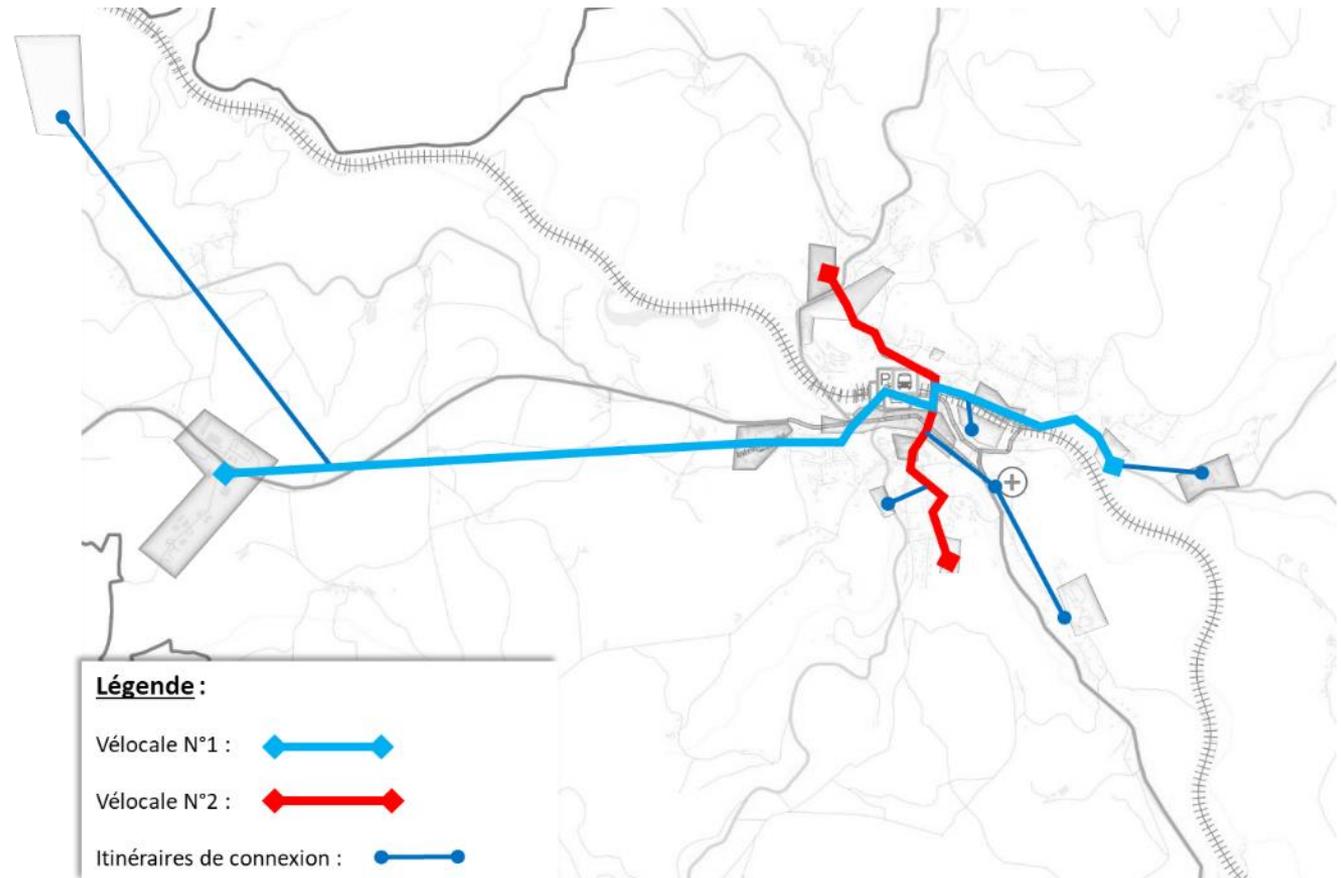
 Cette voiture indique la position à partir de laquelle la vue est prise

# PROPOSITION DE MAILLAGE VÉLO

Pour relier tous les pôles générateurs de déplacement à Eymoutiers en passant par le meilleur itinéraire pour les cyclistes, il est nécessaire de penser deux axes :

- Un axe de Ribeyrolles à Ribières de Bussy via les écoles, le Parc, la gare, le cinéma et le supermarché.
- Un axe du stade municipal au stade rue du Pré Thibault via le centre-ville, l'Ehpad et Vassimômes.

Les deux axes se croisent sur la Vienne en dessous du centre-ville.



# DÉPLACEMENTS A PIED

# DÉPLACEMENT À PIED BD DE LA LIBÉRATION ET DE LÉNINE

Ces deux boulevards permettent l'accès à la salle polyvalente de la commune. Aujourd'hui, leur accès n'est pas sécurisé et oblige les piétons à marcher sur cette route à 50 km/h.

A l'intersection avec l'avenue de Saint-Anne et la rue du 18 Juin 1940, le croisement est large et routier. Un chemin entre l'Avenue Saint Anne et le boulevard de la Libération permet de rejoindre directement par une balade végétale, le supermarché de la commune. Ce chemin est connu de certains Pelauds mais pas de toutes et tous.

*Stationnement sur trottoir.*



*Place sans cheminement piéton : rupture sur 150 mètres.*



*Ce panneau indique la fin du cheminement piéton sur l'axe analysé.*



*Ce panneau indique la position de l'anomalie relevée.*

# DÉPLACEMENT À PIED PLACE DU CHAMP DE FOIRE

La Place du champ de Foire fait l'objet de réflexion pour une requalification. Son positionnement stratégique en fait un espace à soigner et à valoriser pour la vie du centre-bourg de la commune.

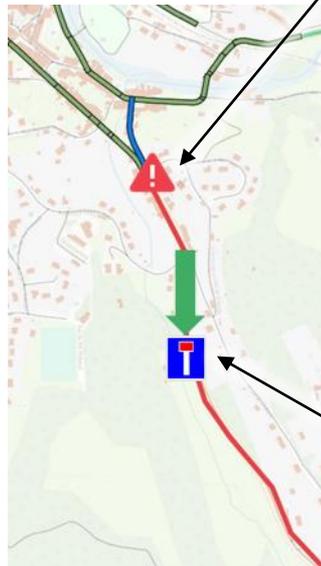
Aujourd'hui son seul usage est d'être un carrefour et un lieu de stationnement qui d'ailleurs n'est pas optimisé.

En face de ce parking, l'Ehpad et Vassimômes sont deux pôles générateurs de déplacement à bien prendre en compte. Par exemple, cette place peut être pour les publics accueillis un espace de déambulation large et sécurisé avec leurs proches.



# DÉPLACEMENT À PIED BOULEVARD VICTOR HUGO ET RUE MONTE À CHÂTEAU

Le boulevard Victor Hugo dispose de larges trottoirs bien revêtus. Le stationnement y est bien défini mais pas forcément respecté (stationnement hors emplacement délimité sur la photo en bas à gauche). Cet aménagement s'interrompt au croisement de la Route à Château où les voitures stationnent sur le trottoir, laissant un faible espace pour le piéton. Le prolongement à effectuer est indiqué par la flèche verte. A noter également une rupture de cheminement au carrefour avec la rue monte à château (photo en haut à droite), rue elle-même étroite et non affirmée dans son partage avec les piétons malgré sa limitation à 20km/h.



*Rupture de cheminement au carrefour de la rue Monte à Château où le caractère partagé est à affirmer.*



*Aménagement à étendre et à faire respecter jusqu'à la sortie de l'agglomération.*

# DÉPLACEMENT À PIED ROUTE DE NEDDE / RUE FARGES

La rue Farges dans ses tournants récupère l'espace pour la giration sur les trottoirs piétons déjà peu larges. Les largeurs de cette rue sont utilisées pour quelques poches de stationnement mal positionnées. Ces largeurs excessives invitent paradoxalement à la vitesse dans une zone 30

Une fois le pont de Nedde passé, le tournant avec l'avenue Jules Fraisseix, la voie de chemin de fer et le chemin de Pré Lanaut, est large et sans espace pour les piétons. L'avenue Jules Fraisseix est la voirie d'accès aux écoles et au collège. A l'issue de la réunion il est apparu que la place des piétons sur cette avenue est à réinventer. Plus loin, en continuant la route de Nedde, le trottoir est d'une faible largeur, probablement en dessous des 1m40 par endroit malgré la présence de cette route à 50km/h incontournable pour se rendre aux musées.

Enfin, en arrivant à l'espace Rebeyrolle, le cheminement piéton s'interrompt. Sans que cela soit compréhensible, il faut passer par l'espace Rebeyrolle pour rejoindre le Musée des minéraux.



*Rupture juste avant le musée.*



*Rupture dans un tournant (visibilité).*



*Largeur réduite et discontinuités y compris vers l'école.*



# DÉPLACEMENT À PIED FB DE MACAUD, CHEMIN DE DIESPECK

L'accès au Faubourg de Macaud depuis le boulevard Stalingrad est dangereux pour les piétons. Ces derniers se retrouvent sur une chaussée où aucune matérialisation de l'espace piéton existe.

Plus loin sur le Faubourg, un tracé en peinture blanche indique un cheminement piéton parfois de moins d'un mètre de large. La rue étant à sens unique, selon la largeur des tronçons, un mix de cheminement sécurisé et partagé peut permettre un itinéraire plus sûr pour les piétons.

Enfin à l'étang de Fressengeas, le cheminement piéton disparaît. Le piéton peut passer par l'étang indirectement mais il n'y est pas clairement invité.



*Rupture, situation pas claire.*



*Cheminement piéton dégradé; besoin d'affirmer la séparation ou le partage voirie.*

*Rupture dans un tournant de part et d'autre du pont (visibilité).*



# DÉPLACEMENT À PIED PROMENADE DES SPORTS

La promenade des sports dispose d'un large trottoir sécurisé et confortable pour les piétons.

Seul bémol, le stationnement au croisement avec l'avenue de la gare qui se fait sur le trottoir alors que la chaussée à sens unique y est large de deux voies.



*Stationnement gênant. À reporter sur la voirie.*

# DÉPLACEMENT À PIED AVENUE JEAN MOULIN

L'intersection avec la promenade des sports est à revoir. Le cheminement piéton s'interrompt à cette intersection et ne permet pas de franchir la Promenade des sports. Par ailleurs, cette intersection est utilisée par les autostoppeurs en direction de Limoges.

En direction de l'Intermarché, le stationnement aux abords du garage Chapoulaud se fait sur le trottoir. Si le besoin est réel, la situation n'est pas sécurisée tant pour les piétons que les automobilistes. Cela mérite une clarification des stationnements (marquage d'emplacement) avec un maintien au moins d'une largeur d'1m40 de trottoir sur un côté de la chaussée.

Enfin les piétons doivent être mieux guidés lors du dernier passage piéton pour éviter que ces derniers se retrouvent sur un trottoir sans débouché et sans passage piéton. L'entrée de bourg est ici jugée pas assez marquée car trop routière et donc dévalorisante et incitant à la vitesse.



*Traversée interrompue côté Station Total. Situation pas claire. Manque Sas piéton + cheminement explicite*



*Stationnement gênant. Situation conflictuelle.*

# DÉPLACEMENT À PIED CENTRE BOURG

L'ensemble du centre ancien étroit d'Eymoutiers est propice à la mise en place d'une zone partagée. S'y aventurer en voiture est assez contraignant. En revanche, après consultation du Cerema, cette zone ne doit pas s'étendre sur une potentielle traversée de l'avenue du Maréchal Foch. Les zones de rencontre s'appliquent sur les espaces où les véhicules circulent peu (ex: accès riverain).

La traversée depuis la place Jean Jaurès vers la rue des Maquisard et de la rue des résistants restent néanmoins à travailler. La traversée des piétons à cet espace peut être appuyée d'un plateau et de l'application d'un revêtement pour marquer la présence d'un flux piéton. Cette traversée permettrait de faire le lien avec la Place du Champ de foire via les petites rues de connexion.



*Panneau zone de rencontre.*



*Traversée de l'avenue en question.*



*Vue d'une petite rue allant vers le parking du champ de foire.*

# AUTOUR D'EYMOU TIERS



# DANGÉROSITÉ DES AXES À VÉLO

**Rouge** = trafic >1000 VL / j.

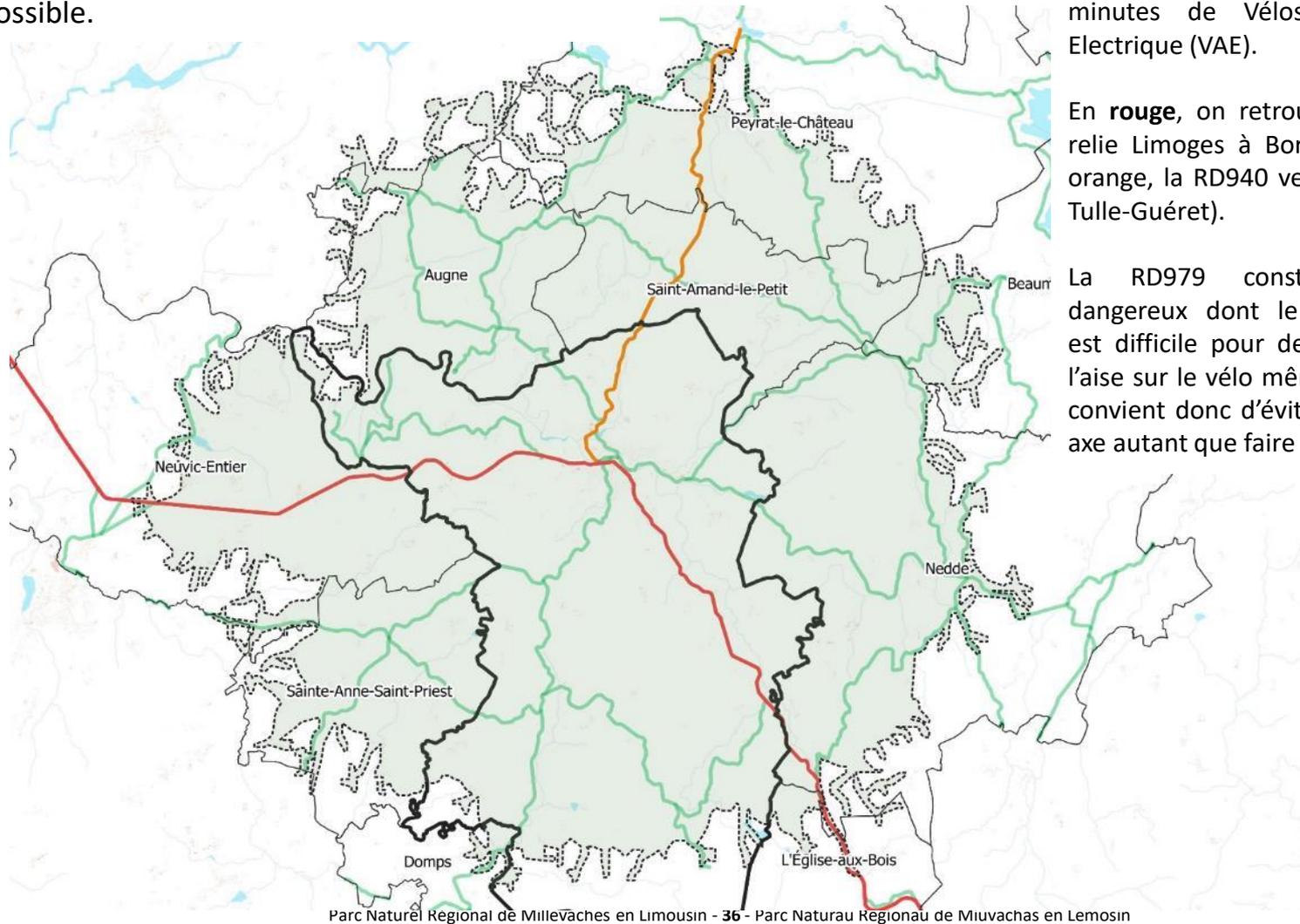
**Orange** = trafic <1000 VL/ j mais vitesse + PL.

**Vert** = trafic VL ou PL faible, cohabitation possible.

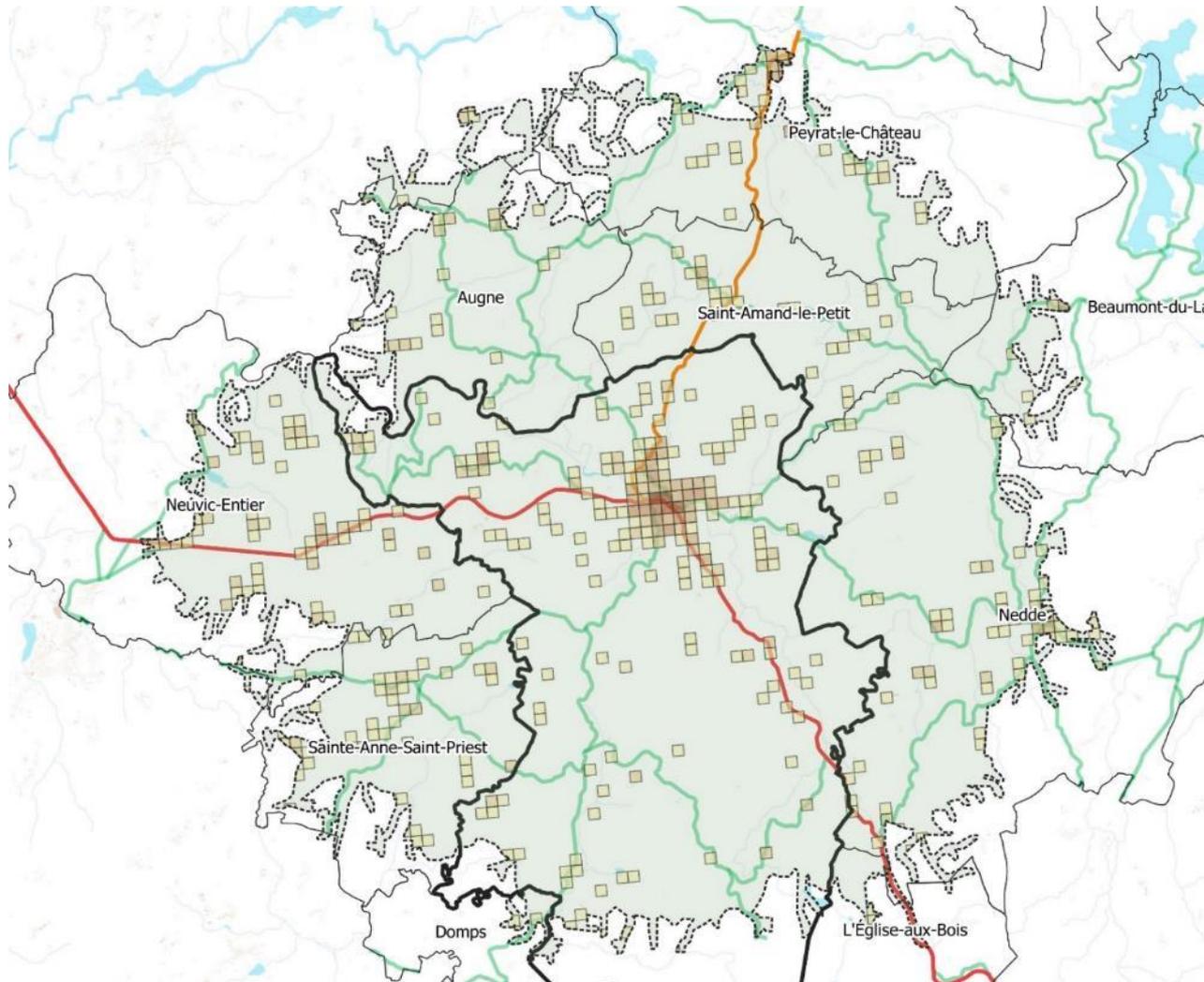
La tâche verte claire sur la carte est un isochrone qui indique les lieux accessibles en 10 km à vélo depuis le centre-ville d'Eymoutiers, soit 30 minutes de Vélos à Assistance Electrique (VAE).

En **rouge**, on retrouve la D979 qui relie Limoges à Bort-les-Orgues. En orange, la RD940 vers Peyrat (Route Tulle-Guéret).

La RD979 constitue un axe dangereux dont le franchissement est difficile pour des publics peu à l'aise sur le vélo même à 30 km/h. Il convient donc d'éviter de longer cet axe autant que faire se peut.



# RÉPARTITION DE LA POPULATION



Sur cette carte, chaque carreau de 200 mètres par 200 mètres indique la présence d'une habitation sur le périmètre. La couleur indique la densité d'habitants au sein de ce carreau. Plus la couleur est rouge foncé, plus la densité est forte. Plus la couleur est jaune clair plus la densité est faible.

Au sein de l'isochrone 10 kilomètres, on retrouve, selon les données carroyage de l'Insee, 3083 personnes. Ces habitants sont à maximum 30 minutes de VAE du centre-bourg.

Les villages positionnés le long de la D979 sont dangereux pour la pratique du vélo. Néanmoins des restrictions de vitesse à 50 km/h (La Veytisou) ou a minima à 70km/h (ex: la Croix Lattée) s'y appliquent. Cela améliore la sécurité de leur traversée.

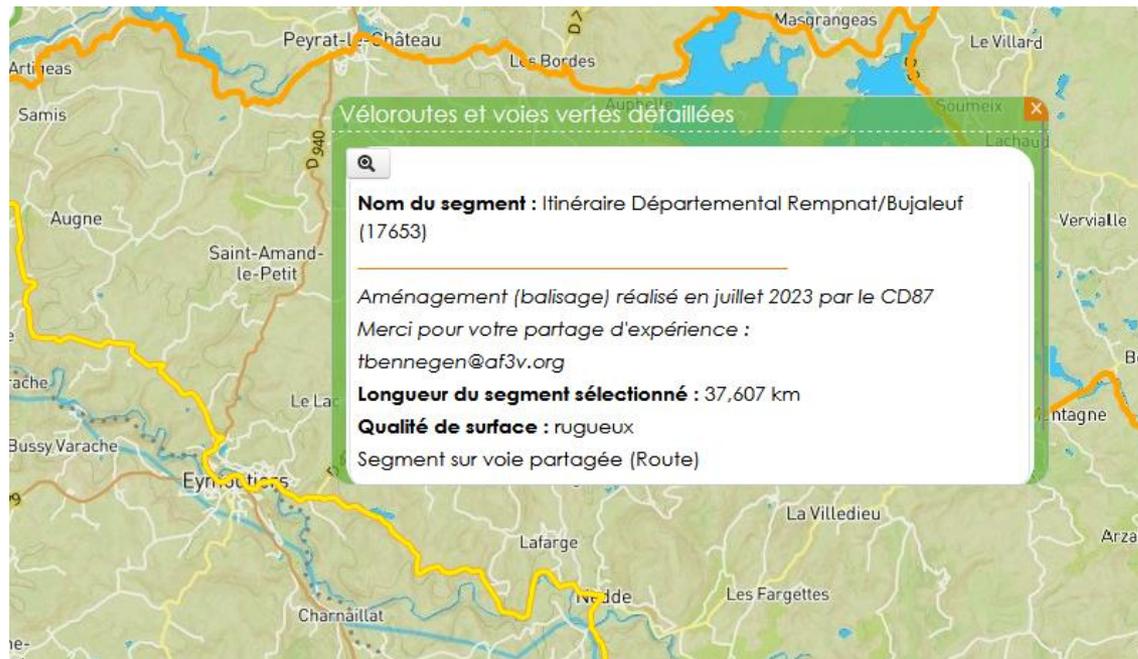
La Forêt Chabrouty est dans le même cas de figure que Bussy. Son accès se fait aussi en longeant la D979 à la sortie d'Eymoutiers.

# VÉLOROUTES

Un balisage récent du Conseil Départemental de la Haute-Vienne permet de relier Bujaleuf à Rempnat via Eymoutiers.

Plus au Nord, la V93 (vélidéal) relie Royère de Vassivière à Nantes. Sa connexion la plus proche d'Eymoutiers se situe à Peyrat-le-Château soit 10 km en empruntant la D940, axe dangereux.

Une connexion entre les deux itinéraires peut être envisagée pour la réalisation d'une boucle locale à vélo. Le patrimoine ferroviaire de l'ancienne ligne de tramway Peyrat-Eymoutiers-Limoges peut servir de thématiques pour cette connexion (voir page suivante).



# ANCIENNE LIGNE DE TRAMWAY PEYRAT-EYMOUTIERS-LIMOGES

L'itinéraire reliant les anciennes gares sur la carte ne permet pas de garantir la sécurité des cyclistes. En revanche, cet itinéraire ayant pour vocation le loisir, une boucle via les petites routes serpissant le long de la D940 seraient pertinente. En effet, le temps de parcours ne constitue pas un frein important à l'usage loisir du vélo.



# EMPLOI: FLUX DE TRAVAILLEURS AVEC LES COMMUNES AVOISINANTES

Flux domicile travail entrant dans la commune (871)

Eymoutiers	87064	Eymoutiers	425,149769337978
Neuvic-Entier	87064	Eymoutiers	65,3006707065147
Nedde	87064	Eymoutiers	39,6265550106287
Bujaleuf	87064	Eymoutiers	28,5745135193531
Limoges	87064	Eymoutiers	27,4384763150809
Châteauneuf-la...	87064	Eymoutiers	24,640316209548
Peyrat-le-Châte...	87064	Eymoutiers	20,5785420349683

Flux domicile travail sortant de la commune (755)

Eymoutiers	87064	Eymoutiers	425,149769337978
Eymoutiers	87085	Limoges	75,6535415448842
Eymoutiers	87040	Châteauneuf-la...	35,6689869691348
Eymoutiers	87041	Châteauponsac	30,7397431808455
Eymoutiers	87105	Neuvic-Entier	15,4075050966672
Eymoutiers	23077	Faux-la-Monta...	15,3966685028556
Eymoutiers	87065	Feytiat	15,2364466879139
Eymoutiers	87002	Ambazac	15,1828528630482
Eymoutiers	87058	Domps	15,0773383479733

- ➔ **L'enjeu emploi est fort avec une commune voisine** seulement. Eymoutiers fait effectivement surtout venir des travailleurs **de Nedde, et dans une moindre mesure de Peyrat-le-Château.**
- ➔ **L'enjeu** de liaison par **covoiturage** ou par **train** s'affirme pour **quelques communes éloignées**, notamment vers et depuis **Limoges** et **Châteauneuf-La-Forêt** et depuis **Neuvic-Entier** et **Bujaleuf**.
- ➔ **L'enjeu emploi** est en **revanche fort sur la commune** : trois actifs sur cinq d'Eymoutiers travaille sur la commune même. Le développement de la marche et du vélo est une réponse pour aider ces actifs à se déplacer.

# ENJEUX DE LIAISON VÉLO AVEC LES COMMUNES AVOISINANTES

Commune	Distance	Qualité de la liaison	Enjeux emplois	Enjeux commerces	Enjeux touristiques loisirs
<b>Neuvic-entier</b> La Veytisou Saint-Anne- Saint-Priest	7-9 km	Voies à faible trafic. Traversée <b>dangereuse</b> pour la Veytisou D979,	<b>Faible</b> Trop loin et peu de trafic	<b>Faible</b> Trop loin	<b>Assez Faible</b> Balade (patrimoine à Saint-Anne)
<b>Sud Eymoutiers</b>	5 km à 11 km	voie à faible trafic	<b>Faible</b> Trop loin et peu de trafic	<b>Faible</b> Trop loin	<b>Faible ?</b> Balade
<b>Nedde</b>	10km	voie à faible trafic déjà balisée	<b>Fort.</b> flux domicile travail assez important et distance réduite	<b>Assez Faible</b> Trop loin, potentiel des navetteurs	<b>Fort</b> Présence d'hébergements touristiques + cité des insectes

# ENJEUX DE LIAISON VÉLO AVEC LES COMMUNES AVOISINANTES

Commune	Distance	Qualité de la liaison	Enjeux emplois	Enjeux commerces	Enjeux touristiques loisirs
<b>Beaumont-du-Lac</b> Île de vassivière <b>Peyrat</b> Auphelle	16-18km	RD43 = <b>Voie à faible trafic</b> Route fréquentée en bord de lac	<b>Faible</b> Trop loin	<b>Faible</b>	<b>Fort</b> Sites touristiques majeurs + V93
<b>Saint-Amand-le-Petit</b>	6km	D940 <b>Dangereux</b> Passage par le Lac = <b>Voie à faible trafic</b>	<b>Assez faible</b> flux domicile faible mais distance réduite	<b>Faible</b> Trop loin	<b>Faible ?</b> balade
<b>Peyrat</b>	13km Via le Bordeleix 10km via D940	<b>Voie à faible trafic</b> via le Bordeleix sinon <b>dangereux</b> via D940	<b>Assez faible</b> Trop loin malgré la présence de trafic	<b>Faible</b> Trop loin	<b>Moyen</b> Possibilité d'un itinéraire de connexion à la V87 via un balade sur la thématique de l'ancien tramway Limoges-Peyrat
<b>Augne</b>	7-8km	<b>Voie à faible trafic</b>	<b>Faible</b> Peu de trafic	<b>Faible</b> Trop loin	<b>Faible ?</b> Balade

# CONCLUSION



# ENJEUX RELEVÉS À L'ISSU DE LA RÉUNION ET DU DOCUMENT

Enjeux	Lieux concernés
<b>Traitement des discontinuités</b>	<p><u>Améliorer une traversée piétonne :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Connexion de la Place Jean Jaurès à la rue des maquisards et rue Notre-Dame.</li><li>• Connexion Chemin du Pré Lanaud à l'Avenue Jules Fraisseix via la rue Farges.</li><li>• Carrefour Boulevard Lénine, Boulevard de la Libération, Boulevard de la Tour d'Ayen, Avenue de Sainte-Anne, Rue du 18 juin 1940.</li><li>• Boulevard Victor Hugo à l'intersection de la rue Monte à château.</li></ul> <p><u>Améliorer le cheminement piéton existant:</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Avenue Jules Fraisseix (entre l'école et la rue Farges).</li><li>• De la Route de Nedde au Boulevard Karl Marx via la rue Farges et le Boulevard Jules Guesde.</li><li>• Boulevard Victor Hugo de l'intersection à la route du château au panneau de sortie de bourg..</li></ul> <p><u>Améliorer la lisibilité de l'itinéraire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Chemin Diespeck en face de l'étang.</li></ul>
<b>Créer et valoriser des itinéraires qualitatifs piéton / vélo</b>	<p><u>Balisage :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Traversée via Skate-park du Chemin Diespeck à la piscine municipale.</li><li>• Itinéraire touristique piéton depuis la place Stalingrad.</li><li>• Chemin piéton entre l'avenue de Sainte-Anne et le supermarché en passant par le chemin de la Combe aux Loups.</li></ul>

# ENJEUX RELEVÉS À L'ISSU DE LA RÉUNION ET DU DOCUMENT

Enjeux	Lieux concernés
<p><b>Pacifier et cohabiter</b></p>	<p><u>Définir de nouvelles limitations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D979 → réduire la limitation de vitesse de l'intersection avec la D129A à la route C10 (Intermarché).</li> </ul> <p><u>Revoir la réglementation des zones 30 :</u> Ensemble de la voirie à 30km/h (<b>et leurs voiries adjacentes</b>): Avenue Jules Fraisseix, Avenue de la gare, Boulevard Karl Marx, Rue Farges, Boulevard Jules Guesde, Pont de Peyrat, Chemin Diespeck, Faubourg Macaud, Avenue Jean Moulin, Avenue de la Paix, Avenue du Maréchal Foch et Boulevard Victor Hugo.</p> <p><u>Approfondir la matérialisation des zones 30 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D979 / Avenue Jean Moulin → entrée de bourg.</li> <li>• Traversée route de Nedde, rue Farges, boulevard Jules Guesde.</li> </ul> <p><u>Renforcer le partage de la voirie:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avenue Jules Fraisseix (après école).</li> <li>• Faubourg de Macaud.</li> </ul>
<p><b>Formaliser et organiser le stationnement</b></p>	<p><u>Rabatement / parking relais :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Parking Salle des fêtes.</li> <li>• Parking Champ de foire.</li> </ul> <p><u>Définir des emplacements / une réglementation:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avenue Jean Moulin en face du garage Chapoulaud.</li> <li>• Boulevard de la Libération.</li> <li>• Avenue de la gare à l'intersection avec la Promenade des sports.</li> </ul>
<p><b>Faire adopter des comportements pro-mobilité active</b></p>	<p><u>Faire respecter le stationnement:</u> Boulevard Victor Hugo.</p>

# ENJEUX RELEVÉS À L'ISSU DE LA RÉUNION ET DU DOCUMENT

Enjeux	Lieux concernés
<p><b>« Faire commune » à vélo : développer des itinéraires de desserte d'habitats et de pôles générateurs de déplacement de la commune.</b></p>	<p><u>Aménagement d'itinéraires:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Eymoutiers bourg à Bussy.</li> <li>• Eymoutiers bourg à la ZA Ribières de Bussy.</li> </ul> <p><u>Maillage:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Relier les pôles générateurs de déplacement en privilégiant les axes à faible circulation et vitesse.</li> </ul>
<p><b>Créer et valoriser un maillage de liaison intercommunale</b></p>	<p>Eymoutiers-Nedde → déjà balisé. Eymoutiers-Peyrat → boucle touristique via des routes à faible trafic .</p>
<p><b>Créer du stationnement vélo</b></p>	<p><u>Espace public:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Observer si un besoin complémentaire du stationnement vélo déjà créé se fait sentir.</li> </ul> <p><u>Espace privé :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Écoles et collège.</li> <li>• Supermarché.</li> <li>• Employeurs.</li> <li>• Habitat collectif et habitat ancien centre-ville.</li> </ul>
<p><b>Soigner les espaces de vie sociale</b></p>	<p><u>Augmenter les usages non routiers de l'espace public :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Place du champ de foire</li> </ul>

# ENJEUX RELEVÉS À L'ISSU DE LA RÉUNION ET DU DOCUMENT

Enjeux	Lieux concernés
<b>Garder et faire venir les services</b>	Déménagement du centre de santé excentré vers le centre-ville d'Eymoutiers.
<b>Réduire les contraintes du trafic poids lourds</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nuisances liées aux trafic poids lourds (D979).</li><li>• Incidents liés à la circulation des campings cars sur la commune.</li></ul>

# PROPOSITION D' ACTIONS



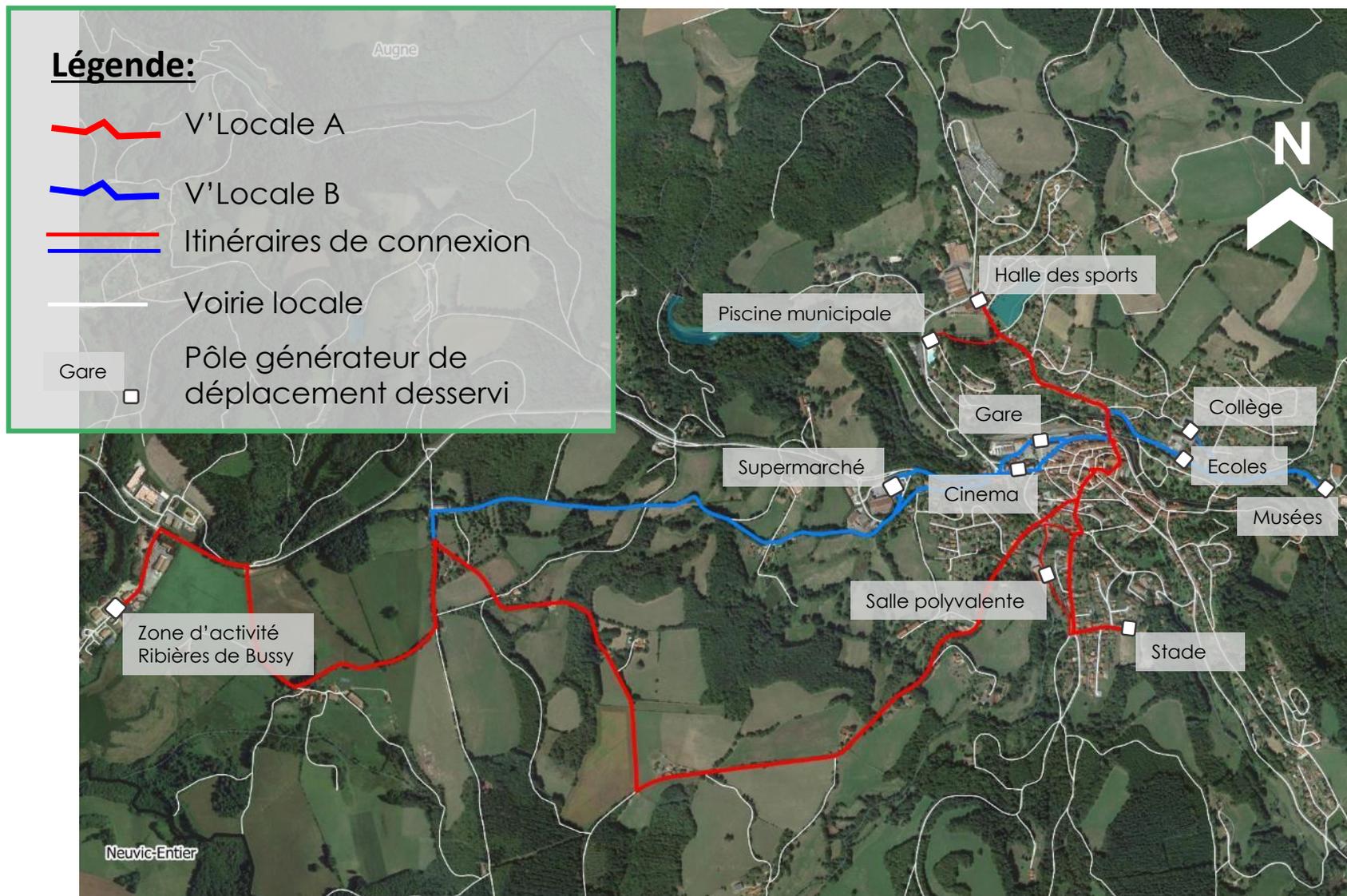
# LA BOÎTE À OUTILS DU SCHÉMA DIRECTEUR DES MOBILITÉS ACTIVES



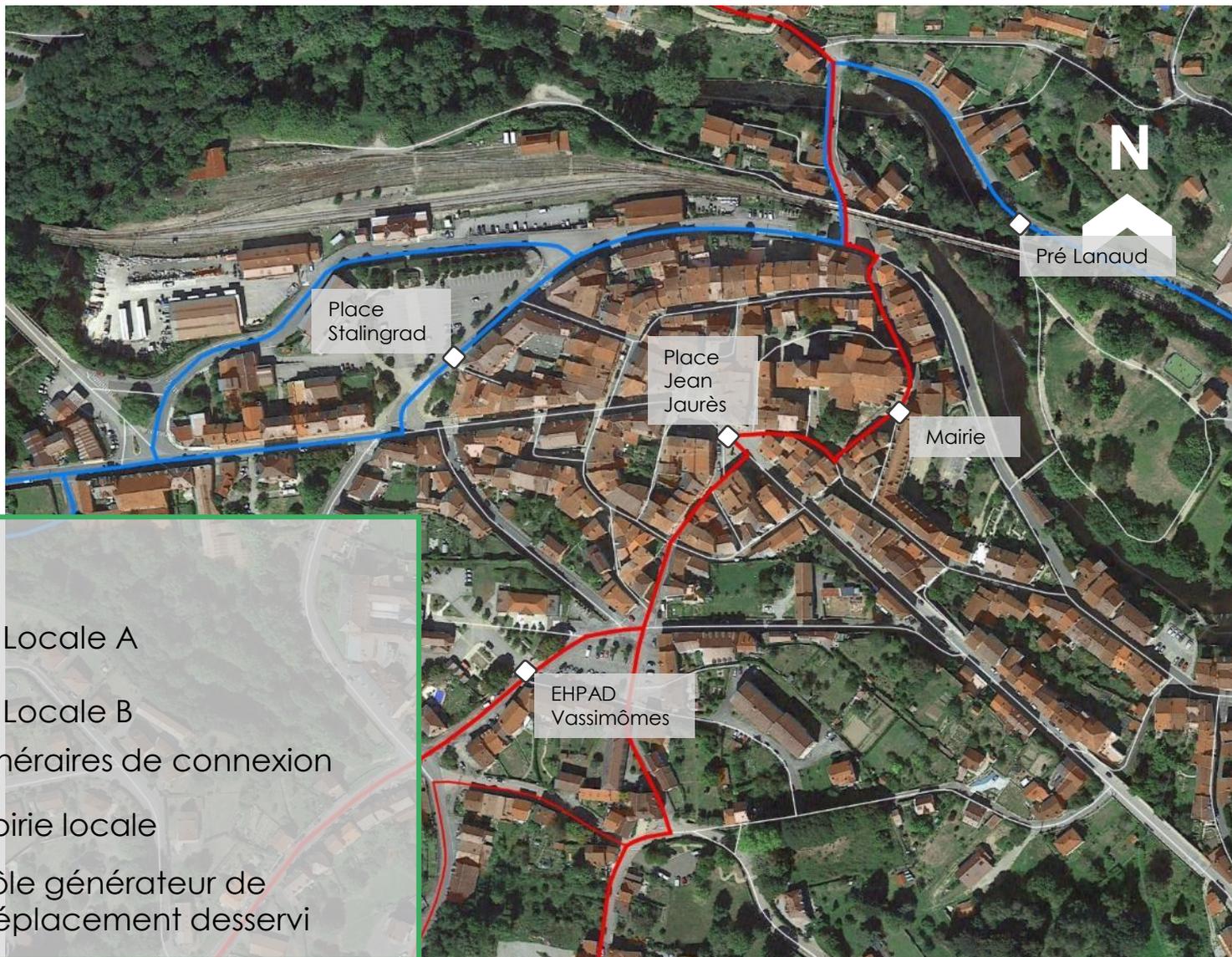
**Avant de continuer votre lecture il est indispensable de lire le document « *La boîte à outils du Schéma directeur des mobilités actives* » dont la première page est en image à gauche. Les pages qui concernent la commune ont été mentionnées ci-dessous pour vous éviter de tout lire.**

- L'Urbanisme tactique ou les aménagements temporaires.
- Les Zones 30.
- Les Zones de rencontre.
- Les Voies partagées en agglo.
- Les Voies partagées hors agglo.
- Les Chemins ruraux et routes déclassées.
- La Piste cyclable bidirectionnelle.
- La Piste cyclable unidirectionnelle.
- La Voie verte.
- Le Double-Sens Cyclable.
- Le Trottoir (ou le cheminement piéton).
- Le Traitement d'une traversée piétonne.
- Le Traitement d'une intersection avec un cheminement vélo.
- Le Balisage : la signalétique verticale (panneaux).
- Le Balisage : la signalétique horizontale (au sol).
- Les Chicanes.
- Rétrécir la chaussée.

# SCHÉMA VÉLOCALE – VUE GLOBALE



# SCHÉMA VÉLOCALE – VUE CENTRE-VILLE



# V'LOCALE A – INTERVENTION PAR TRONÇON



**Tronçon halle des sports – Faubourg Macaud:** Balisage et voie partagée sur voirie à 30 km/h (chemin Diespeck).

Acteurs : Commune de d'Eymoutiers, Département de la Haute-Vienne.

Temporalité : d'une même phase sur l'ensemble de la V'Locale A.



**Tronçon halle des sports – Pont de Peyrat:** Balisage et voie partagée sur voirie à 30 km/h. Mettre en double sens cyclable le Faubourg de Macaud. L'avenue étant en sens unique à 30 km/h, il s'agit seulement d'une obligation réglementaire.

Acteurs : Commune de d'Eymoutiers, Département de la Haute-Vienne.

Temporalité : d'une même phase sur l'ensemble de la V'Locale A.



**Tronçon Pont Peyrat – rue de la Collégiale :** Balisage et voie partagée sur zone 30.

Acteurs : Commune de d'Eymoutiers, Département de la Haute-Vienne.

Temporalité : d'une même phase sur l'ensemble de la V'Locale A.

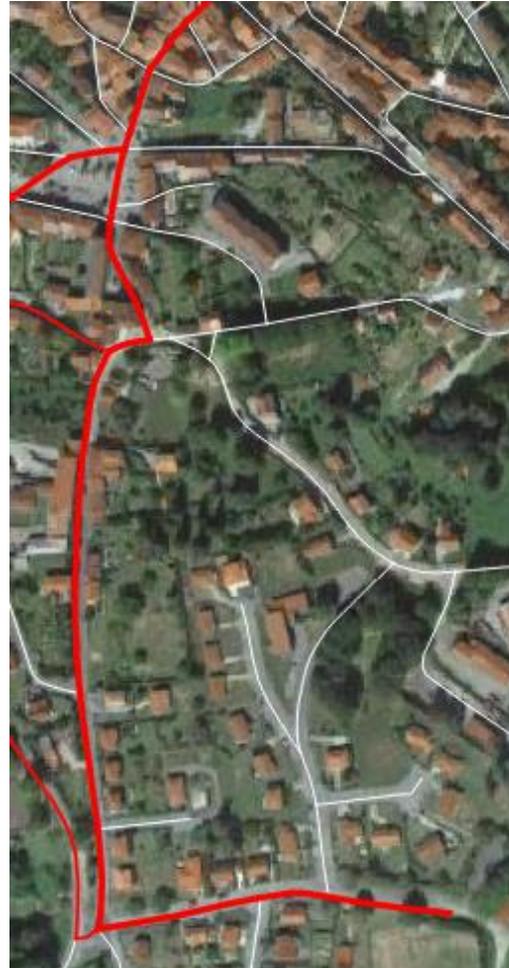
# V'LOCALE A – INTERVENTION PAR TRONÇON



**Tronçon rue de la Collégiale – rue des Maquisards:** Balisage et voie partagée. Passer l'ensemble de la voirie en zone de rencontre (voire plus loin dans le document) avec mise en double en sens cyclable pour la rue de la Collégiale

Acteur : Commune de d'Eymoutiers.

Temporalité : d'une même phase sur l'ensemble de la V'Locale A.



**Tronçon rue des Maquisards – stade:** Balisage et voie partagée. Passer la voirie en zone de rencontre sur la place du champ de Foire et les voiries adjacentes.

De préférence passer en zone 30 avec mise en place de stationnement en chicane avenue du point du jour.

Acteur : Commune de d'Eymoutiers.

Temporalité : d'une même phase sur l'ensemble de la V'Locale A.

# LIAISON ZA RIBIÈRES DE BUSSY – SCÉNARIO EXTENSION V'LOCALE A



**Tronçon place du champ de Foire – La Bergerie route C9 via l'extension de la V'Locale B:** Balisage sur voie partagée à 80 km/h (route communale). Itinéraire entièrement asphalté avec une pente moins forte que l'itinéraire des véhicules motorisés par la D979 mais plus long pour rejoindre la ZA (5km contre 3,5 km pour la RD 979 et 4,4km pour la V'LocaleB). Pose de panneaux C50 (panneaux pour des messages aux véhicules) mentionnant « Partageons la route » aux entrées de l'itinéraire (ex: intersection C36 et C9)



*Exemple ici hors agglomération*

Temporalité : tronçon à partir de la V'Locale A (Champs de Foire – ZA Ribières de Bussy) .

Acteur : Commune de d'Eymoutiers.

# LIAISON ZA RIBIÈRES DE BUSSY – SCÉNARIO COMMUN V'LOCALE A ET B



Acteurs : Commune de d'Eymoutiers  
et Département de la Haute-Vienne.

**Tronçon La Bergerie route C9 - Ribières de Bussy via Doulaye:** Balisage et réfection de chemins ruraux du village La Bergerie au village de Doulaye sur 800 mètres. Puis balisage sur voie partagée asphalté à 80 km/h (route communale) jusqu'à la D979. Enfin de la D979 à Ribière, création d'une voie dédiée (voie verte ou piste cyclable bidirectionnelle) sur 330 mètres. Cette dernière étape nécessite dans son entièreté une étude technique pour approfondir et chiffrer l'aménagement.

Temporalité : tronçon à part (Eymoutiers – ZA Ribières de Bussy) .



*Implantation de la potentielle voie dédiée le long de la D979 en rouge*

# LIAISON ZA RIBIÈRES DE BUSSY – SCÉNARIO COMMUN V'LOCALE A ET B



Première partie du chemin (côté Bergerie) plutôt large, carrossable mais mal revêtu et avec quelques crevasses.



La deuxième partie du chemin (côté Doulaye) est continue mais plus étroite, non carrossable et revêtu et avec de belles ornières.

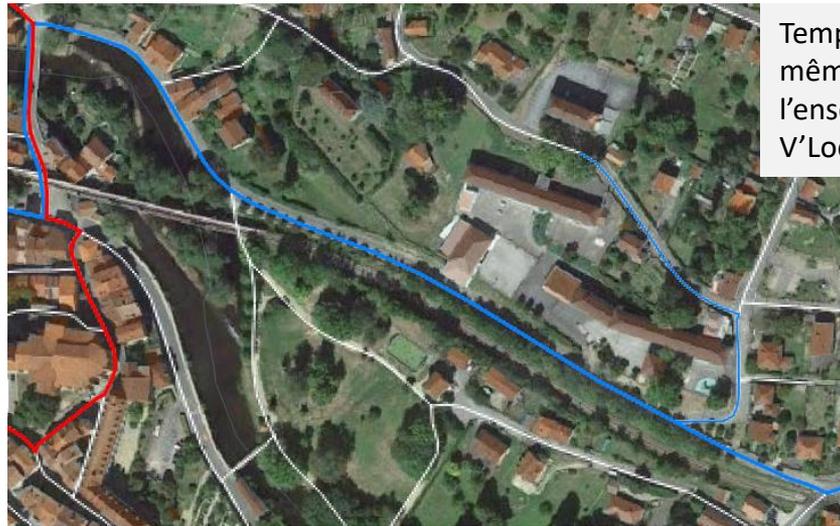


# V'LOCALE B – INTERVENTION PAR TRONÇON



**Tronçon Rebeyrolle – avenue Jules Fraisseix** : Balisage et voie partagée sur voirie à 50 km/h. Acteurs : Commune de d'Eymoutiers, Département de la Haute-Vienne.

Temporalité : d'une même phase sur l'ensemble de la V'Locale B.



Temporalité : d'une même phase sur l'ensemble de la V'Locale B.

**Tronçon Rebeyrolle – avenue Jules Fraisseix** : Balisage et voie partagée sur zone 30.

- Étendre la zone 30 jusqu'à l'intersection avec la route du lac.
- Mettre en double sens cyclable l'avenue Jules Fraisseix entre l'avenue de Bellevue et la fin du sens unique. L'avenue étant en sens unique à 30 km/h, il s'agit seulement d'une obligation réglementaire.
- Facultatif : mise en place d'une piste cyclable unidirectionnelle en sens contraire des véhicules motorisés sur toute la partie en sens unique sans stationnement de bus

Acteur : Commune de d'Eymoutiers.

# V'LOCALE B – INTERVENTION PAR TRONÇON



**Tronçon avenue Jules Fraisseix – Boulevard Karl Marx** : Balisage et voie partagée sur voirie à 30 km/h.  
Acteurs : Commune de d'Eymoutiers, Département de la Haute-Vienne.

Temporalité : d'une même phase sur l'ensemble de la V'Locale B.



Temporalité : d'une même phase sur l'ensemble de la V'Locale B.

**Tronçon Boulevard Karl Marx – avenue Jean Moulin** : Balisage et voie partagée sur zone 30.

- Une potentielle mise en impasse de la D992 aux véhicules motorisés à proximité de la place Stalingrad est envisagée. Le passage des cyclistes doit être conservé dans les deux sens de circulation ainsi que celui des bus dans un sens de circulation (accès à la gare pour la navette estivale vers Vassivière et les cars de substitution de la ligne 26 lors de travaux).
- [facultatif] La réfection du carrefour de la D979 et de la D940 est envisagée. Si la fermeture de la D992 a lieu au niveau de Stalingrad, il peut être intéressant d'envisager une piste cyclable unidirectionnelle (2m recommandée, au minimum 1,5m) dans le sens montant de l'avenue de la gare depuis la gare jusqu'au futur carrefour sur le trottoir impair. Le changement de la circulation induira effectivement une augmentation du volume de trafic sur cet axe tranquille aujourd'hui. Une étude sera nécessaire pour approfondir techniquement l'aménagement.

Acteurs : Département de la Haute-Vienne, Commune de d'Eymoutiers.

# V'LOCALE B – INTERVENTION PAR TRONÇON



## Tronçon NORD, Avenue Jean Moulin – Intermarché via Avenue Jean Moulin:

- Aménagement d'une piste cyclable unidirectionnelle (2m recommandée, au minimum 1,5m) dans le sens montant (vers Limoges). La largeur doit être prise sur le trottoir côté pair de la rue et sur la route (réduction de la chaussée de 7,5m à 6,5m). L'alignement d'arbres sur le mur de soutènement posera problème pour l'infrastructure. A l'occasion d'un éventuel abattage, la piste cyclable peut prendre l'emprise si la largeur est insuffisante sur la chaussée. On cherchera à garder un espace végétal dans le futur aménagement également pour valoriser l'entrée d'agglomération.
- Mise en place de poches de stationnement en chicane entre le garage Chapoulaud et le chemin de la Combe aux Loups pour satisfaire le besoin en stationnement sans compromettre la piste cyclable ou le trottoir. Le stationnement interdit sur trottoir devra faire l'objet d'une médiation et d'un contrôle en lien avec la gendarmerie.
- La traversée de la D979 vers l'Intermarché doit offrir un virage avec un rayon de giration acceptable pour le cycliste (pas 90°) pour rejoindre le chemin gravillonné (flèche rouge). L'espace en rouge peut aussi accueillir une aire d'autostop direction Limoges au quel cas un passage piéton est nécessaire car le trottoir sera condamné de ce côté.

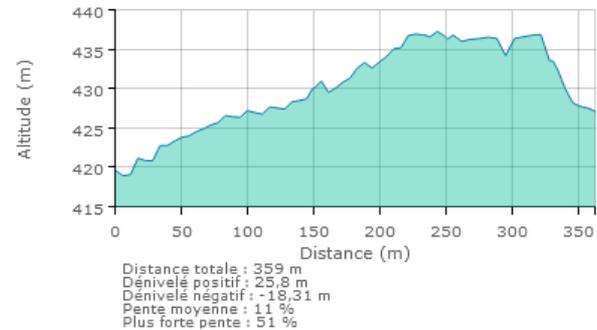
Temporalité : à étudier d'ici la prochaine réfection de la chaussée ou du mur de soutènement

Acteurs : Commune de d'Eymoutiers et Département de la Haute-Vienne.

# V'LOCALE B – INTERVENTION PAR TRONÇON



Profil altimétrique



## Tronçon SUD, Avenue Jean Moulin – Intermarché via chemin de la Combe aux Loups:

- Balisage sur voie partagée à 30 km/h et mise en double sens cyclable du chemin de la combe aux loups. Le chemin étant en sens unique à 30 km/h, il s'agit seulement d'une obligation réglementaire. Les intersections de part et d'autres du chemin seront à revoir pour intégrer le passage de cyclistes.
- [facultatif] Création d'une zone de rencontre sur le chemin de la Combe pour marquer le partage de la route sur une voirie résidentielle sans trottoir. Le chemin au-delà de la V'Locale B est le débouché d'un chemin piéton partant de l'avenue Saint-Anne et jouant le rôle de raccourcis piétons vers le supermarché.

A noter que l'itinéraire n'est pas satisfaisant en l'état car il manque de visibilité en sens opposé au virage de l'intersection avec l'avenue Jean Moulin et qu'il reste à fort dénivelé. Si une piste cyclable unidirectionnelle est créée dans le sens montant de l'avenue Jean Moulin, il est préférable de garder le chemin de la Combe comme passage retour (et non aller/retour) vers le supermarché.

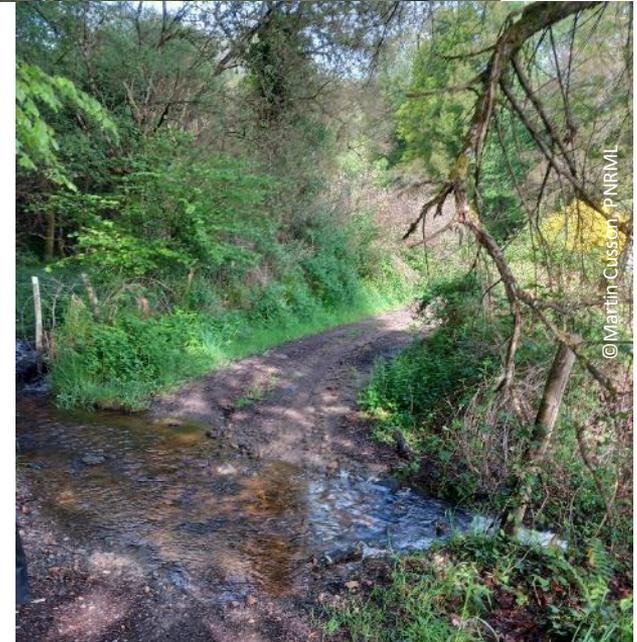
Temporalité : d'une même phase sur l'ensemble de la V'Locale B.

Acteur : Commune de d'Eymoutiers.

# LIAISON ZA RIBIÈRES DE BUSSY – SCÉNARIO EXTENSION V'LOCALE B



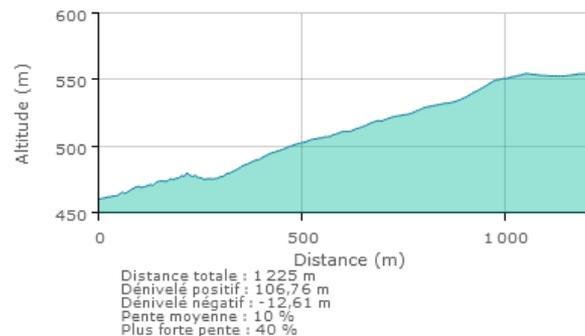
**Tronçon Intermarché – La Bergerie route C9 via l’extension de la V’Locale B:** Balisage sur voie partagée à 50 km/h d’Intermarché à Claud puis réfection de chemins ruraux jusqu’à la route C9 desservant le village La Bergerie. Cet itinéraire présente l’inconvénient de devoir refaire un chemin sur une longueur de 1200 mètres. Néanmoins 1/3 est carrossable du fait de la présence d’une infrastructure de réseau d’eau à entretenir. Une étude technique est nécessaire pour approfondir et chiffrer l’aménagement. Du reste, le chemin est bucolique et à pente régulière (l’itinéraire des véhicules motorisés dispose d’une pente quasi identique à distance).



*Un ruisseau traverse le chemin générant une difficulté pour le rendre carrossable.*

Acteur : Commune de d’Eymoutiers.

Temporalité : tronçon à part de la V’Locale B (Intermarché – ZA Ribières de Bussy) .

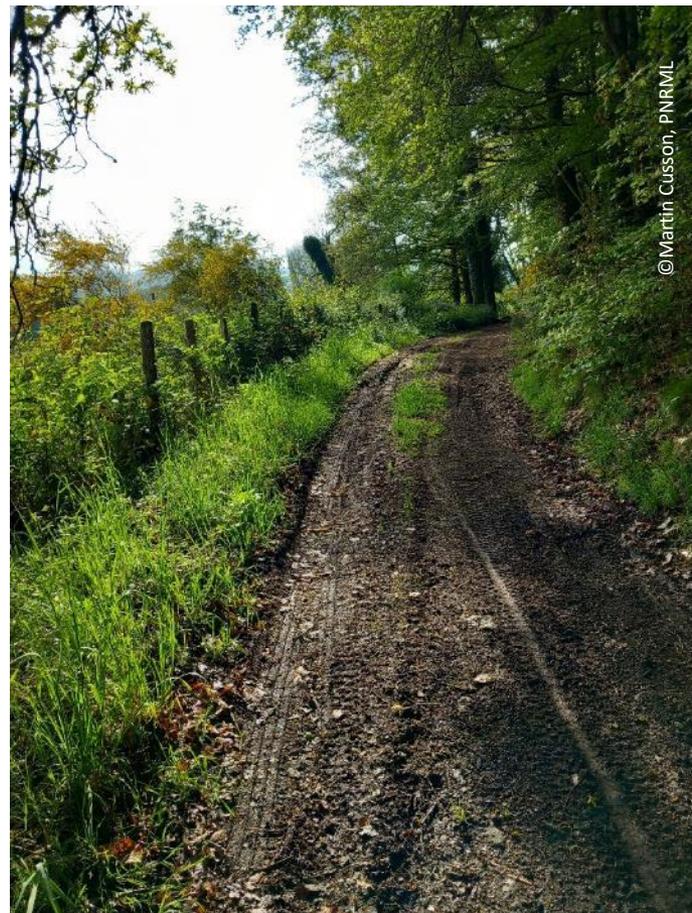


# LIAISON ZA RIBIÈRES DE BUSSY – SCÉNARIO EXTENSION V'LOCALE B

Tronçon Intermarché – La Bergerie route C9 via l'extension de la V'Locale B:



*Entrée du chemin depuis Claud*



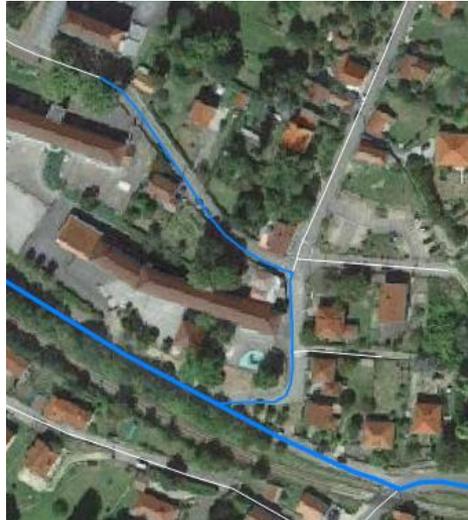
*L'état du chemin se dégrade assez vite.*

# ITINÉRAIRES DE CONNEXION

Tronçons en voie partagée dont il faudra seulement indiquer la connexion depuis leurs V'locales respectives vers le point d'intérêt (balisage) et vice versa :



Connexion  
salle des fêtes



Connexion collège

Acteur : Commune de d'Eymoutiers.

Tronçons avec aménagement et dont la connexion doit être indiquée depuis la V'locale A vers le point d'intérêt (balisage) et vice versa :



**Tronçon chemin Diespeck – Piscine municipale (V'Locale A) :** Balisage et réfection d'un chemin en stabilisé vers la piscine municipale.

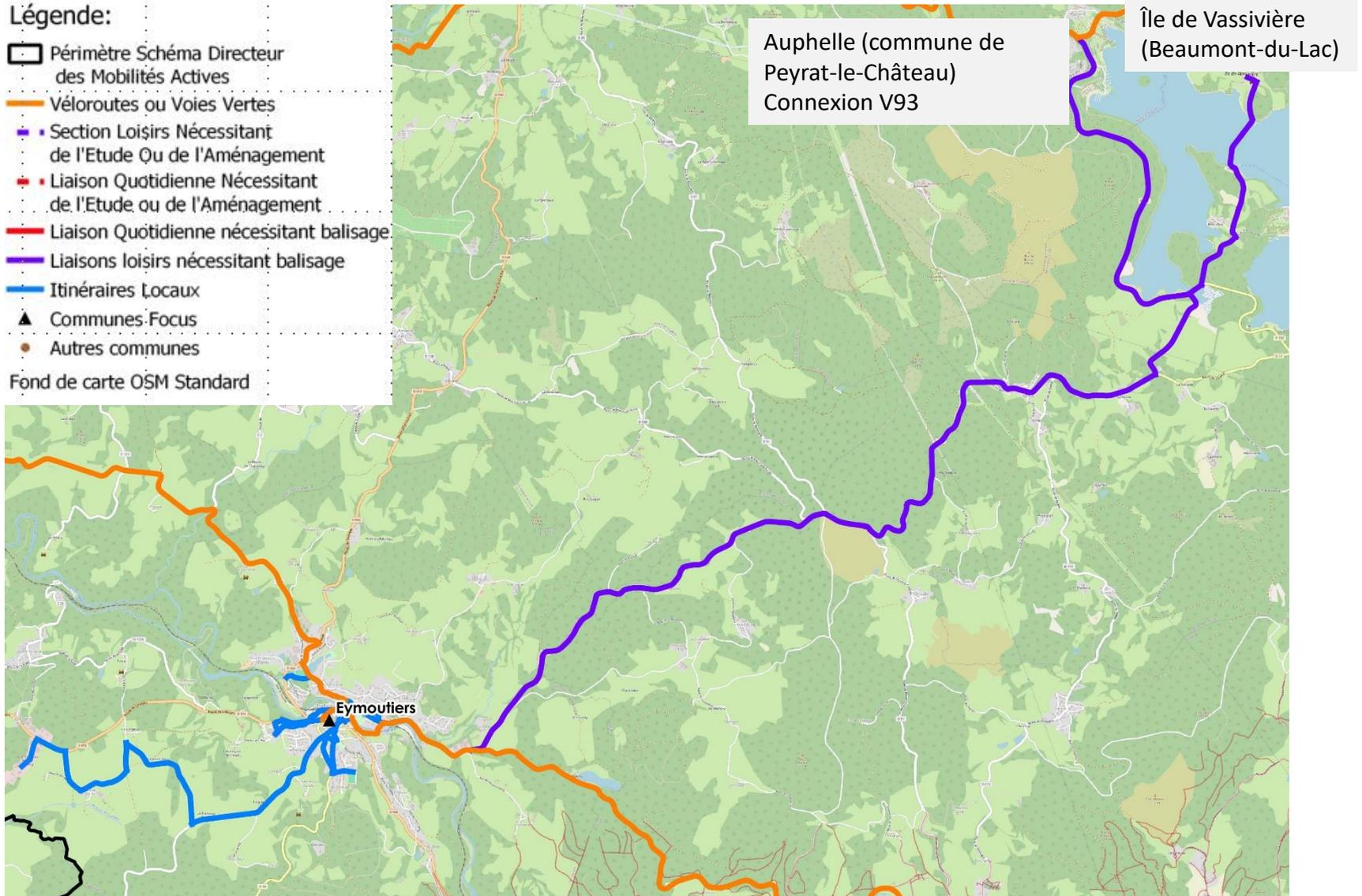
Acteur : Commune de d'Eymoutiers.

Temporalité : d'une même phase sur l'ensemble leur V'Locale respective.

# AMÉNAGEMENTS INTERCOMMUNAUUX AU DÉPART D'EYMOUTIERS

## Légende:

-  Périmètre Schéma Directeur des Mobilités Actives
  -  Véloroutes ou Voies Vertes
  -  Section Loisirs Nécessitant de l'Etude Ou de l'Aménagement
  -  Liaison Quotidienne Nécessitant de l'Etude ou de l'Aménagement
  -  Liaison Quotidienne nécessitant balisage
  -  Liaisons loisirs nécessitant balisage
  -  Itinéraires Locaux
  -  Communes Focus
  -  Autres communes
- Fond de carte OSM Standard



## ZONE DE RENCONTRE / ZONE 30

### Contexte :

Eymoutiers dispose de zone 30 cohérente dans leur emprise. Eymoutiers pourrait même être une ville à 30 sur tous ces axes sauf éventuellement la D940 et la fin du boulevard Lénine. En attendant, les zones 30 sont mal signalées réglementairement parlant. Dans les rues étroites et sans trottoir du centre historique, une zone de rencontre serait plus appropriée pour marquer le partage de la route.

**Temporalité:** court/moyen terme.

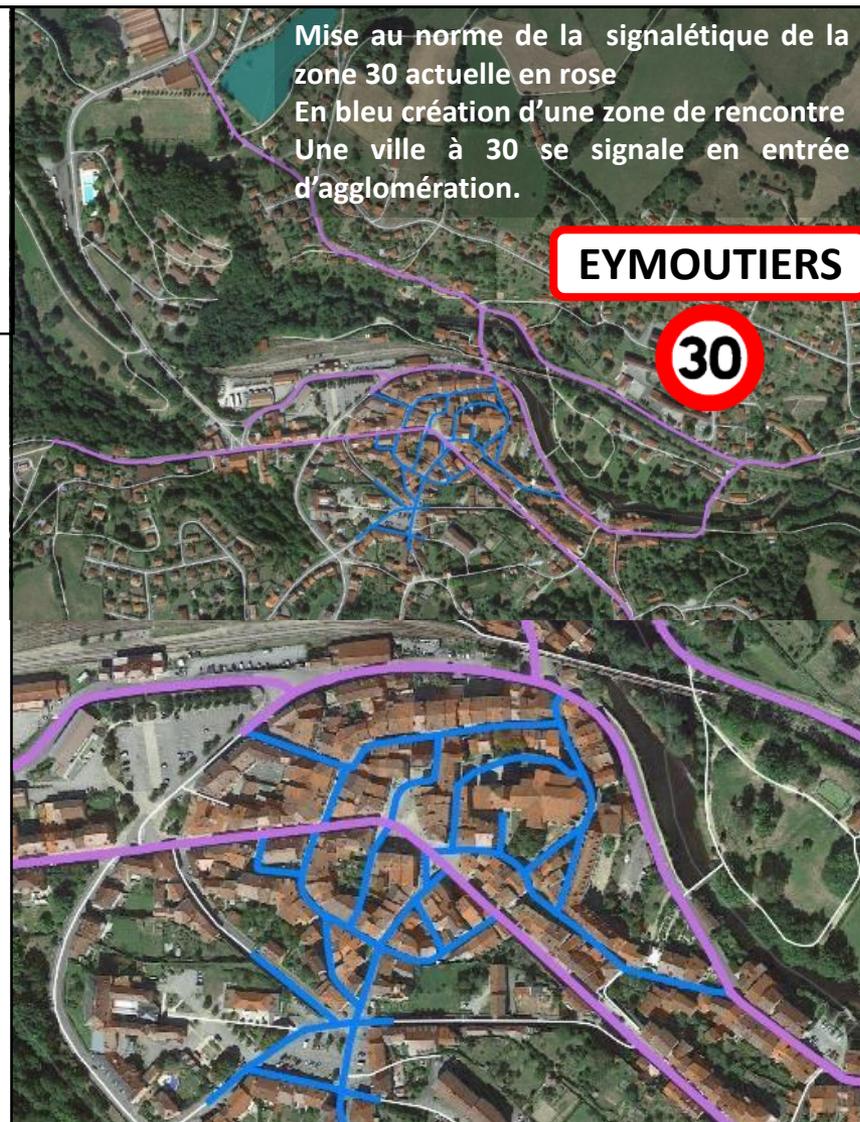
**Possibilité d'intervention technique :** Intervention simple.

**Coût de l'intervention :** modéré.

### Impact attendu :

- Des déplacements à pied plus sécurisés dans le centre-bourg d'Eymoutiers et à proximité de la place du Champ de Foire.
- Un cœur de bourg vivant et plus agréable pour les riverains.
- Une sécurité renforcée pour les cyclistes dans ces zones.

**Acteurs :** Commune d'Eymoutiers, Département de la Haute-Vienne.



# DÉPLACEMENT À PIED / BOULEVARD LÉNINE ET LIBÉRATION

<p><b>Contexte :</b></p> <p>Le boulevard Lénine est une voirie d'accès au parking de la salle des fêtes. C'est également un axe de transit poids lourds vers Doms et un axe de déviation poids lourds les jours de foire. Toute intervention visant à modifier la largeur déjà étroite de la chaussée pourrait engendrer des difficultés de circulation des poids lourds. Le stationnement illégal présent sur le seul trottoir sûr, aux normes PMR empêche les piétons de rejoindre le parking de la salle des fêtes pourtant ciblé pour du rabattement les jours de marchés. Les places de parkings qu'il offre sont fortement utilisés pour accéder aux commerces à côté. A l'intersection avec l'avenue de Saint-Anne, le cheminement est discontinu jusqu'à la salle des fêtes. Un chemin peu visible y débute vers l'Intermarché.</p>	<p><b>Acteurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Ingénierie et aménagement : Département de la Haute-Vienne, Commune d'Eymoutiers.</li><li>• Médiation / application : Commune d'Eymoutiers, Gendarmerie Nationale</li></ul>
<p><b>Propositions de solutions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Rappeler et sanctionner l'interdiction de stationnement sur trottoir. La pose de potelets anti-intrusion pourra être nécessaire.</li><li>• Elargir à 1,4m et supprimer les marches d'accès au trottoir de l'intersection avec l'avenue de Sainte-Anne à la salle des fêtes. En cas d'alternance de côté de trottoir, mettre en place un passage piéton pour garantir la continuité du cheminement.</li><li>• Passer les boulevards Lénine et de la Libération en zone 30 jusqu'à la salle des fêtes.</li><li>• Baliser le chemin vers Intermarché et mettre en valeur son entrée avec du mobilier (ex: bancs).</li></ul>	<p><b>Temporalité:</b> court terme pour le stationnement et la réglementation de vitesse. À étudier d'ici la prochaine réfection pour l'élargissement de trottoirs.</p> <p><b>Possibilité d'intervention technique :</b> Interventions peu complexes pour le stationnement, le balisage et la réglementation de vitesse et complexe pour les trottoirs.</p> <p><b>Coût de l'intervention :</b> Faible pour le stationnement, le balisage et la réglementation de vitesse. Élevé pour les trottoirs.</p> <p><b>Impact attendu :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Un itinéraire piéton sécurisé depuis le parking de la salle des fêtes jusqu'au centre-ville.</li><li>• Un itinéraire piéton plus visible vers l'Intermarché</li><li>• Un apaisement des vitesses profitables aux riverains, piétons et cyclistes.</li></ul>

# DÉPLACEMENT À PIED / BOULEVARD VICTOR HUGO

<p><b>Contexte :</b> L'aménagement offrant un stationnement délimité et un trottoir aux normes PMR s'arrête un peu avant la fin de l'agglomération. Le croisement avec la rue Monte à Château n'a pas été travaillé avec une traversée PMR.</p>	<p><b>Acteurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Ingénierie et aménagement : Département de la Haute-Vienne, Commune d'Eymoutiers.</li><li>• Médiation / application : Commune d'Eymoutiers, Gendarmerie Nationale.</li></ul>
<p><b>Propositions de solutions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Étendre l'aménagement jusqu'à la fin de l'agglomération.</li><li>• Mettre en application son fonctionnement grâce à une médiation avec les habitants en lien avec la Gendarmerie Nationale.</li><li>• Créer un passage piéton avec entrée PMR à l'intersection avec la rue Monte à Château.</li></ul>	<p><b>Temporalité:</b> À étudier d'ici la prochaine réfection pour les aménagements. Court terme pour la médiation.</p> <p><b>Possibilité d'intervention technique :</b> Intervention moyennement complexe.</p> <p><b>Coût de l'intervention :</b> Modéré.</p> <p><b>Impact attendu :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Un itinéraire piéton sécurisé depuis la fin d'agglomération jusqu'au centre-ville.</li><li>• Un respect de l'aménagement pour les riverains.</li></ul>

# DÉPLACEMENT À PIED / SECTEUR NEDDE JULES FRAISSEIX, FARGE

<p><b>Contexte :</b></p> <p>Les aménagements piétons dans ce secteur sont très étroits et irréguliers. A certains endroits il est tributaire d'une chaussée parfois étroite qui sert de transit à travers le plateau de Millevaches. A d'autres des largeurs peuvent être exploitées.</p>	<p><b>Acteurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Ingénierie et aménagement : Département de la Haute-Vienne (le long de la D992), Commune d'Eymoutiers (trottoir le long de la D992, chemin et avenue Jules Fraisseix), SNCF réseau (passage à niveau).</li></ul>
<p><b>Propositions de solutions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Etudier et aménager un chemin piéton dans la continuité du chemin Pré Lanaud jusqu'aux secteur des musées en longeant la Vienne.</li><li>• Elargir le trottoir avenue Jules Fraisseix de l'intersection avec la route de Nedde à l'intersection avec l'avenue de Bellevue.</li><li>• Reculer la barrière du passage à niveau côté avenue Jules Fraisseix pour garantir une continuité du cheminement piéton de ce côté de trottoir entre la rue du Pont de Nedde et la route de Nedde.</li><li>• Mettre aux normes PMR l'accès à la passerelle piétonne vers le Pré Lanaud Boulevard Jules Guesde avec une avancée en chicane sur la chaussée</li><li>• Etudier un élargissement d'un côté de trottoir sur la D992 de l'intersection avec le boulevard Karl Marx à l'intersection avec le chemin du Pré Lanaud en gardant une emprise minimale de 5,5m de large sur la chaussée. Mettre de niveau le trottoir.</li></ul>	<p><b>Temporalité:</b> À étudier d'ici la prochaine réfection.</p> <p><b>Possibilité d'intervention technique :</b> Interventions complexes à très complexes dans l'ensemble.</p> <p><b>Coût de l'intervention :</b> Élevé voire très élevé dans l'ensemble.</p> <p><b>Impact attendu :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Un itinéraire piéton sécurisé depuis la fin d'agglomération jusqu'au centre-ville.</li><li>• Une vitesse réduite sur la chaussée qui profite aux riverains.</li></ul>

# DÉPLACEMENT À PIED / SECTEUR JEAN MOULIN, GARE, PROMENADE DES SPORTS

<p><b>Contexte :</b></p> <p>Les aménagements piétons sur l'avenue Jean Moulin sont interrompu par les stationnements illégaux sur trottoirs aux abords du garage Chapoulaud. Le besoin en stationnement est néanmoins réel. Point de départ pour Limoges l'avenue mériterait un point d'arrêt autostop. L'intersection avec la promenade des sports (D940) génère une discontinuité et est complexe à aborder pour tous les véhicules. Le trottoir avenue de la gare est régulièrement encombré par du stationnement illégal en lien avec le garage Chemartin-Fournier. L'avenue de la gare dessert une gare aux normes PMR mais impossible pour ces derniers pratiquées l'avenue pour rejoindre le cœur d'Eymoutiers.</p>	<p><b>Acteurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Ingénierie et aménagement : Département de la Haute-Vienne, Commune d'Eymoutiers</li></ul>
<p><b>Propositions de solutions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Etudier et aménager une traversée piétonne continue et directe au croisement de la promenade des sports et des avenues de la gare, Jean Moulin et de la Paix.</li><li>• Créer des poches de stationnement en chicane le long de l'avenue Jean Moulin entre le garage Chapoulaud et le chemin de la Combe aux Loups et interdire le stationnement en face du garage ou sur le trottoir.</li><li>• En lien avec la création d'une piste cyclable unidirectionnelle (V'Locale B) sur le trottoir côté pair, création d'un passage piéton en face du chemin de la Combe aux Loups pour rejoindre la continuité piétonne côté impair.</li><li>• Mise au norme PMR des trottoirs avenue de la gare pour connecter l'accès PMR de la gare au centre-ville.</li><li>• Création d'un point d'arrêt autostop vers Limoges.</li></ul>	<p><b>Temporalité:</b> À étudier d'ici la prochaine réfection pour le point d'arrêt autostop, la piste cyclable unidirectionnelle et son passage piéton, le carrefour de la D979, de la D940A et de la D940 , l'avenue de la gare. A court / moyen terme pour les problèmes de stationnement avenue Jean Moulin.</p> <p><b>Possibilité d'intervention technique :</b> Interventions complexes à très complexes dans l'ensemble.</p> <p><b>Coût de l'intervention :</b> Élevé voire très élevé dans l'ensemble.</p> <p><b>Impact attendu :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Un itinéraire piéton sécurisé depuis la fin d'agglomération jusqu'au centre-ville.</li><li>• Une vitesse réduite sur la chaussée qui marque l'entrée de bourg</li><li>• Un accès PMR pour les voyageurs de la gare au départ et à destination d'Eymoutiers.</li><li>• Un arrêt sécurisé pour l'autostop en direction de Limoges.</li></ul>